Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 48 (1975)

Heft: 10

Artikel: Recherches sur le tissu urbain historique de Genève : le secteur Pélisserie-rue Calvin et la maison Humbert-Lullin

Autor: Beerli, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-127797

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ecole d'architecture de l'Université de Genève
Unité didactique 2, professeur C.A. Beerli

Recherches sur le tissu urbain historique de Genève
Le secteur Pélisserie – rue Calvin et la maison Humbert-Lullin

Cadre et limite de l'étude

Choix du secteur. Du point de vue de la problématique urbaine contemporaine, il y a un intérêt évident à aborder l'étude d'un tel «secteur critique», à la limite entre la vieille ville «conservée» et les parties neuves de la Basse-Ville, à l'endroit où s'est arrêté vers 1937 la vague des démolitions Madeleine — Perron — Rôtisserie.

Le groupement Pélisserie — rue des Chanoines est conforme à l'ancienne articulation du tissu urbain et aux «levées»fiscales du XVe siècle.

Le secteur contient d'une part un groupe de maisons de tradition médiévale, fidèle à l'ancien parcellement de la Pélisserie; d'autre part trois hôtels particuliers, étapes importantes de l'histoire de l'architecture civile du XVIIIe siècle à Genève; enfin, un bâtiment d'une assez grande ampleur (rue Calvin 7), jamais étudié, «en attente» de transformation ou de reconstruction, et dont l'histoire récente montre tous les symptômes de «l'état critique» d'un tel secteur: immeuble vidé de ses habitants depuis des années, laissé sans surveillance et sans entretien; par périodes, occupation sauvage; incursions de jeunes vandales, bris de vitres, de boiseries et mise à sac des appartements; environnement dégradé, jardin abandonné et, au pied du mur ouest aveugle (ancien mitoyen), parking pour un nombre ridicule de voitures, pour lequel il a fallu entamer la pente naturelle de la colline.

Délimitation et méthode. Ces circonstances, en particulier la facilité du travail dans des locaux vides, ont décidé le Groupe de recherche à concentrer son effort sur la maison rue Calvin 7, quitte à reprendre ultérieurement deux autres aspects du secteur, l'étude des maisons de la Pélisserie (le 18 et ses voisines, également en attente de transformation), et des projets d'insertion dans le «no man's land» laissé par les démolitions entre deux guerres.

Si dans cette étude de la «rue Calvin» (baptisée ainsi en 1885) aucune place n'est faite aux souvenirs de la Réforme, c'est qu'aucune trace ne subsiste des maisons habitées après le départ des chanoines par Calvin lui-même (Nos 13, puis 11) et par ses amis et collègues Nicolas de Gallars (No 7), Charles de Jonvilliers (No 2), Michel Cop (No 9, ancienne demeure de François Bonivard).

Néanmoins, le présent travail aurait pu comporter une reconstitution de ce climat religieux et intellectuel de la rue au XVIe siècle, de Calvin à Théodore de Bèze.

Par souci de simplification, nous nous sommes contentés d'aborder le problème des origines du tissu urbain, de procéder à une coupe à travers le quartier au XVe siècle, et de serrer de plus près la campagne des reconstructions de la période entre 1680 et 1720.

Groupe de recherche. La présente version, abrégée, d'un travail d'équipe réalisé à l'EAUG en 1973/74, comprend les plans et relevés des étudiantes, M. Anastassopoulos, E. Dalassou et Y. Moreno, les textes du professeur, qui a mené la recherche historique, et les résultats d'une analyse du Laboratoire des matériaux pierreux de l'EPFL. Participants externes, les architectes O. Kolly, P. Ruedin, R. Beerli et P. Fontana (assistant EPFL). Consultants: A. Huber, conservateur au Musée d'Art et d'Histoire, Genève, Ch. Bonnet, archéologue, Genève, P. Margot, architecte restaurateur, Lausanne, et V. Furlan, chimiste, EPFL.

Genève, septembre 1975. C. A. Beerli,
professeur d'histoire de l'art,
EAUG, EPFL.

Articulation du travail

A. Données historiques
L'immeuble rue Calvin No 7 dans son contexte

1. Substrat topographique et archéologique.
2. Une campagne de «rénovation urbaine» au temps du Roi-Soleil.
3. La maison Humbert située dans le mouvement de l'architecture genevoise.
4. L'ensemble de la population du côté nord de la rue, fin du XVIIe siècle et 1724.

B. Relevés du bâtiment
Sous-sols — Construction: hypothèses

5. Façade, plans du rez et 1er étage.
6. Caves: plan, coupes, analyses des mortiers et crépis.
7. Documents photographiques.

C. Conclusions

8. Chronologie des constructions et des modifications.
9. Cadre architectural et «style de vie» d'influence française:
a) typologie générale du plan, exemples de distribution;
b) principes et usages français appliqués à une demeure genevoise;
c) essai de reconstitution de la distribution du 1er étage de la maison Humbert-Lullin vers 1730.
10. Possibilités de réhabilitation du bâtiment.
11. Le site. Plans d'urbanisme dévastateurs.
12. Le site en 1874: une invitation à la restauration.

Sources, documents et ouvrages consultés

Archives d'Etat:
Grosses de l'Evêché.
Recensements.
Plan Billon (f. 39-40). Plan Deharsu.
Plan Céard.
Registre foncier: Plans cadastraux.
Musée d'Art et d'Histoire: Photothèque du Vieux Genève.
L. Boissonnas: «La Levée de 1464 dans les sept Paroisses de la Ville de Genève», Genève, 1952.
L. Covelle: «Le Livre des Bourgeois de l'Ancienne République de Genève», Genève, 1897.
J. B.-G. Galiffe: «Genève historique et archéologique», Genève 1869, 1872.
E. Doumergue: «La Genève des Genevois», Genève, 1914.
«La Maison bourgeoise en Suisse, Canton de Genève», 2e édition, Zurich, 1940. Abrégé: MB.
Genava (abrégé: G): «Chroniques archéologiques», par L. Blondel.
P. Le Muet: «Manière de bâtir pour toutes sortes de personnes», Paris, 1665.
L. Savot: «L'Architecture française des Bâtiments particuliers», 2e édition, Paris, 1685 (avec notes de Fr. Blondel) (abrégé: SB).
C. A. d'Aviler: «Cours d'architecture», Paris, 1691.
L. Hautecœur: «Histoire de l'Architecture classique en France», 7 volumes, Paris à partir de 1943.
Ch. A. Jombert: «Architecture moderne», Paris, 1728 (reprint Genève 1973).
P. Patte: «Mémoires sur les Objets les plus importants de l'Architecture», Paris, 1769 (reprint Genève 1973).
J. Fr. Monroy: «Traité d'Architecture pratique», Paris 1785 (reprint Genève, 1973).
N. Le Camus de Mézières: «Le Guide de ceux qui veulent bâtir», Paris 1786 (reprint Genève, 1972). — «Le Génie de l'Architecture», Paris, 1780 (reprint Genève, 1972) (abrégé: CM).
J. Fr. Blondel: «De la distribution des Maisons de plaisance...» Paris, 1737.
J. Marot: «Recueil des plans, profils et élévations...», Paris, 1670 (et «Grand Marot»de 1644).
C. Merian: «Topographia Galliae...», Francfort, 1655 (reprint Bärenreiter, Kassel-Bâle, 1968), I, Paris — Ile de France.

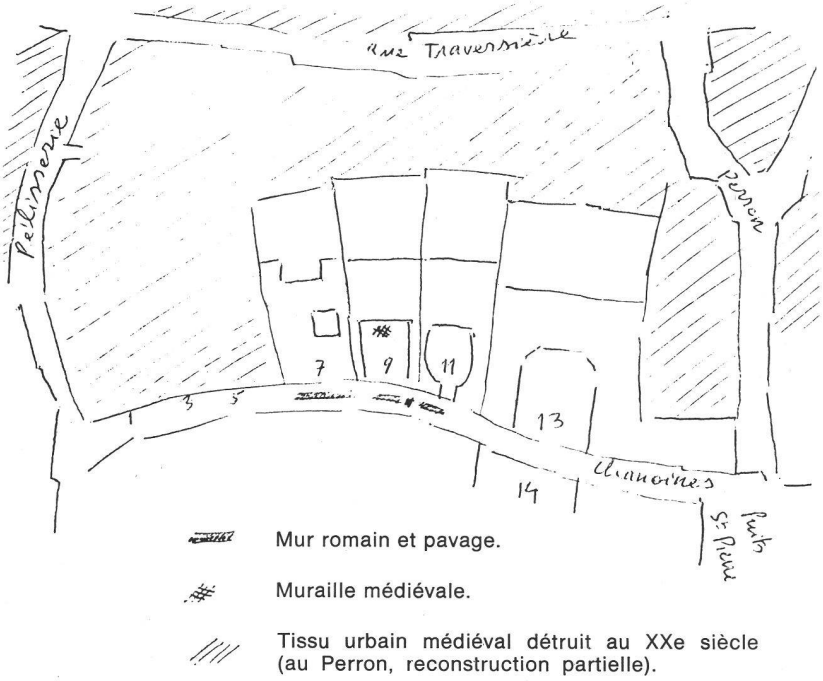

Déclivité naturelle du sol sous les terrasses des Nos 11 et 13, rue Calvin (rue des Chanoines): 38 %. Stratigraphie: les fondations d'édifices romains (serpentines et schistes noyés dans mortier) et pavage d'une voie transversale nord-sud (?), à un mètre sous la chaussée actuelle, au hasard d'une tranchée au milieu de la rue, 1937. G. 1938, p. 116. (Nous abrégeons: G Genava, chroniques archéologiques.)

L'immeuble rue Calvin No 7 dans son contexte

1. Substrat topographique et archéologique

Le *Perron* correspond à un profond ravin naturel, descendant vers le lac, encore proche du pied de la colline (fonderie gallo-romaine et port).

La *Pélisserie,* dans un terrain souvent remué, est un très ancien chemin descendant vers la grève (on traverse 1 m. 40 de déblais avec poteries gallo-romaines et briques avant de tomber sur une couche de gravier); au niveau des anciens numéros 8-10, des vestiges humains roulés par le lac sont apparus sous 1 m. de sable. (G. 1924, p. 83, 1925, p. 66, 1926, p. 75).

Les *terrasses et jardins* entre Perron et Pélisserie comportent, depuis l'époque romaine, des murs de soutènement qu'il n'est pas facile de distinguer des murs de défense ou de fondation d'édifices disparus. Par analogie avec le quartier de la Taconnerie et de l'Evêché, Blondel a supposé des jardins et pavillons romains, puis un retrait après les incursions barbares (vers l'an 277), et la construction du fameux mur d'enceinte (appelé «burgonde» par Galiffe, et attesté comme «antique» par les documents médiévaux). Un trésor monétaire du Bas-Empire trouvé sous la terrasse rue Calvin No 9 en 1822, et les blocs d'édifices antiques réemployés aux XIIe et XIIIe siècles dans le quartier au pied des terrasses («Villeneuve») constituent des témoignages dispersés qu'il est impossible actuellement de relier à une reconstitution topographique. La fameuse muraille de la Civitas des IIIe et IVe siècles reste introuvable. Blondel la supposait présente, sans preuves, au-dessous d'un mur médiéval en gros blocs roulés (fouillé à 1 m. 70 de profondeur seulement) dans la cour du No 9, rue Calvin, dont le prolongement se situerait sous la cour du No 7 (Cf. G. 1944, p. 29, fig. 4).

Même incertitude au sujet des enceintes médiévales. Il se peut que celle du XIe siècle consistait simplement en murs extérieurs de maisons, en amont de la rue Traversière; celle d'Arducius a dû être englobée dans les maisons du quartier de «Villeneuve», en aval, ravagées par le grand incendie de 1321, et démolies à partir de 1920 (G. 1940, p. 47).

Le tissu médiéval. Si le terme de Villeneuve confirme l'origine relativement récente du bas-quartier Rôtisserie — rue Traversière (XIIe siècle), le nom primitif de Bornuel (bourg nouvel) de la rue Calvin suggère une création tardive d'un quartier dans les anciens jardins en terrasses (cf. Galiffe T. I, p. 160), où le Chapitre de la Cathédrale construisit des maisons pour ses chanoines (selon l'accord entre le Chapitre et la paroisse de Saint-Germain, en 1280. Régeste genevois, 1167). Ce quartier de la Carreria Canonicorum devint de plus en plus dense, avec un labyrinthe de cours, ruelles et allées à divers niveaux, terrasses. Nous en sommes réduits à le reconstituer d'après le plan Billon, d'après le relief de P. Mathey (1815) au Musée d'Art et d'Histoire, et d'après des notices archéologiques souvent laconiques, la démolition hâtive de ce quartier s'étant faite en «arasant les immeubles au niveau des rues et en comblant les caves avec les matérieux provenant des étages supérieurs» (cf. G. 1937, p. 56).

L'immeuble d'angle Pélisserie — rue Calvin «reposait sur des bases anciennes avec de grandes caves voûtées», le No 3 de la rue Calvin possédait des fenêtres à meneaux («retouchées aux XVIIe et XVIIIe siècles»). Le No 5 à «façade modifiée au XVIIe siècle», conservait dans ses murs mitoyens ou sur cour «des

restes beaucoup plus anciens du Moyen Age». A la rue du Perron (Nos 8 et 16), divers matériaux des étages supérieurs provenaient d'édifices religieux du XIIIe siècle détruits après la Réforme (Notre-Dame du Pont ? couvent des Dominicains en Palais ?).
Le caractère modeste, voire un peu miteux que suggère l'appellation (tardive ?) de rue Punaise (Traversière) ne concerne guère qu'une portion du quartier.

Population
La «Levée» fiscale de 1464 — époque brillante des Foires de Genève — pour la paroisse de Saint-Germain groupe en un seul chapitre le côté est de la Pélisserie et la rue des Chanoines.
Il nous donne de ce quartier une image assez cossue:
Il est vrai qu'on y trouve un journalier qui paie la taxe minimum de 3 sols,

— la veuve d'un couturier taxée à	3 sols
— une servante taxée à	6 sols
— un tondeur de draps taxé à	12 sols
— «une certaine Jeanne» (quaedam mulier vocata Jana) taxée à	12 sols
— un pelletier «dans une petite maison»	6 sols

— les couturiers paient de 3 à 6 florins (1 florin = 12 sols)

— un drapier	10 florins
— un fabricant de boîtes	3 florins
— Maître Gaudefrey, clerc	4 florins
— la veuve d'un François Magnin	6 florins

Enfin les courtiers, personnages importants et cosmopolites de la Genève des Foires (nous en trouvons ici 5 sur les 12 de l'ensemble de Genève, dont un Florentin, bien entendu), paient respectivement 2, 3, 5, 6, et 8 florins, sans compter un Antoine Bolomier, courtier, non-taxé (probablement parce que occupant une charge publique). Le côté ouest de la Pélisserie a un caractère nettement artisanal, de nombreux couturiers et autres ouvriers du domaine textile, un pâtissier, un boucher, un batelier.
(Cf. Luc Boissonnas, op. cit., p. 60-61, Carreria Pelliparie).

Tissu urbain médiéval et demeures patriciennes en 1726. La maison Humbert est la septième parcelle au nord de la rue des Chanoines (de gauche à droite). Suivent les hôtels à cour d'honneur Nos 9, 11, 13 actuels (de dimension croissante), les jardins en terrasses étant orientés au nord. Dans le réseau serré des parcelles au sud de la rue des Chanoines, la maison J. L. Cramer (actuellement Grand-Rue 25), remarquable par son axialité, s'est taillé une cour carrée avec deux cages d'escalier symétriques. Limites du plan: Pélisserie à gauche, «rue de Ville Neuve dite Punaise» en haut (nord), Perron à droite, Grand-Rue (incomplète) en bas. Au milieu la rue des Chanoines (est-ouest), future rue Calvin. Plan Billon f. 39-40.

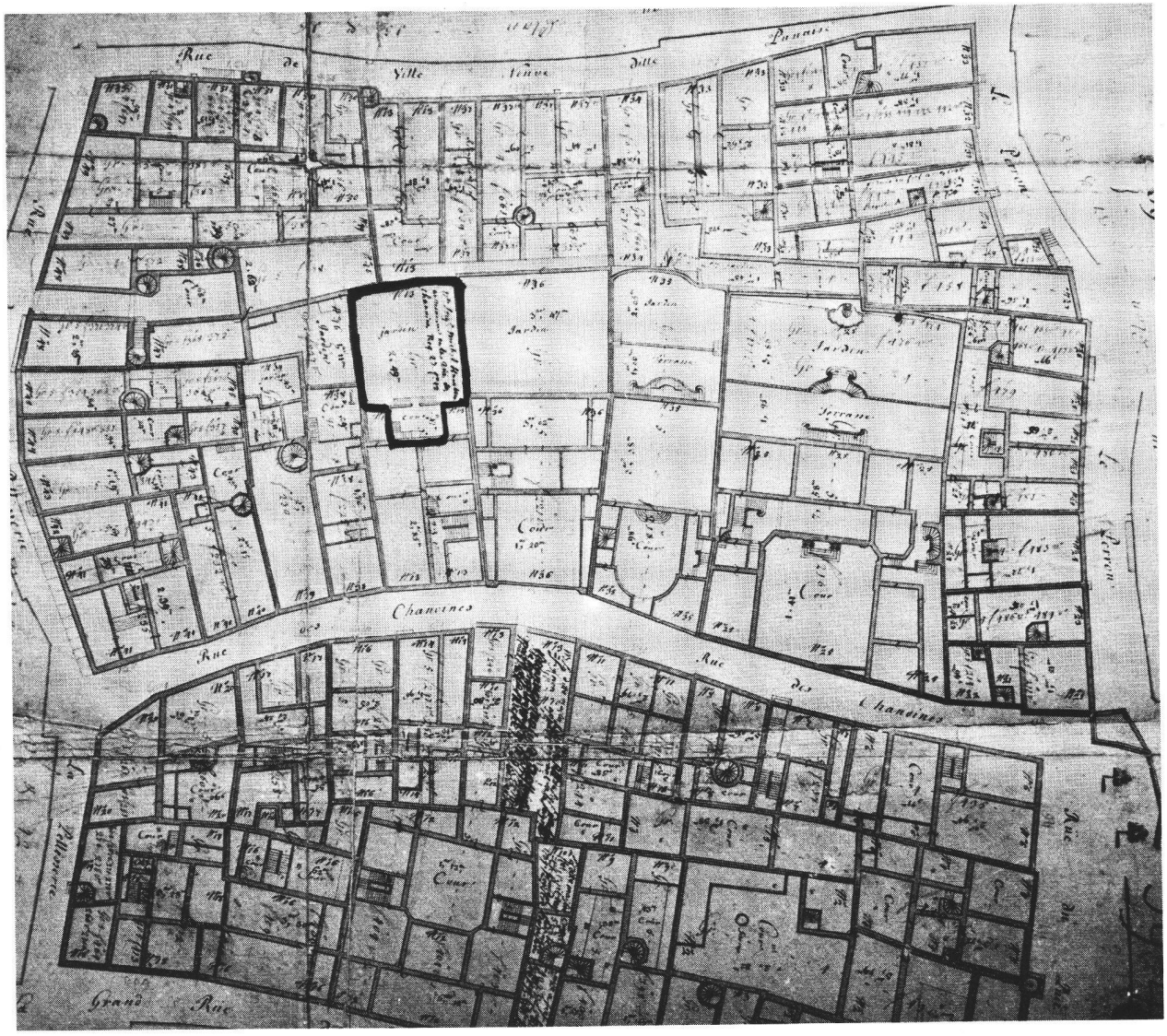

Rue Calvin 7 à 13, édifices antérieurs
A l'origine des parcelles, nous trouvons des fiefs nobles. L'intérêt des actes consignés dans les Registres du Chapitre réside dans certaines précisions topographiques.
No 7. Une maison avec jardin est vendue au Chapitre de Genève en 1375 par l'évêque de Lausanne Guido de Prangins.
Elle est appuyée «aux murs anciens de la cité» Muris Antiquis Civitatis Gebenn (Chapitre, p. 345). En 1563, elle appartient au seigneur Anjorrant, ancien syndic et lieutenant, en 1641 au chevalier François Desplands, en 1694 à noble seigneur Michel Humbert, constructeur de la nouvelle maison (5e Grosse de l'Evêché, f. 222 v.)
Aux *Nos 9 et 11,* les parcelles proviennent des Begnins: Pierre de Begnins, chanoine, et Nicolas, évêque de Belley. Les actes de 1387 et 1391 mentionnent du côté nord un jardin long de 15 pieds d'homme (15 pas) de la charrière de Bornuel, «tendant audessous vers les murs vieux de Genève».
La *parcelle No 13,* ancien fief d'Aymé de Gingins, seigneur de Bonmont, au XIVe siècle au chanoine Robert de Saint-Germain, comprenait deux maisons, réunies et reconstruites en 1708 par Léonard Buisson (G. 1924, p. 115-117).
En face, au *No 14,* opération analogue: Antoine Turrettini achète deux maisons, et les reconstruit en les unifiant, vers le milieu du XVIIIe siècle (mention, 1755).

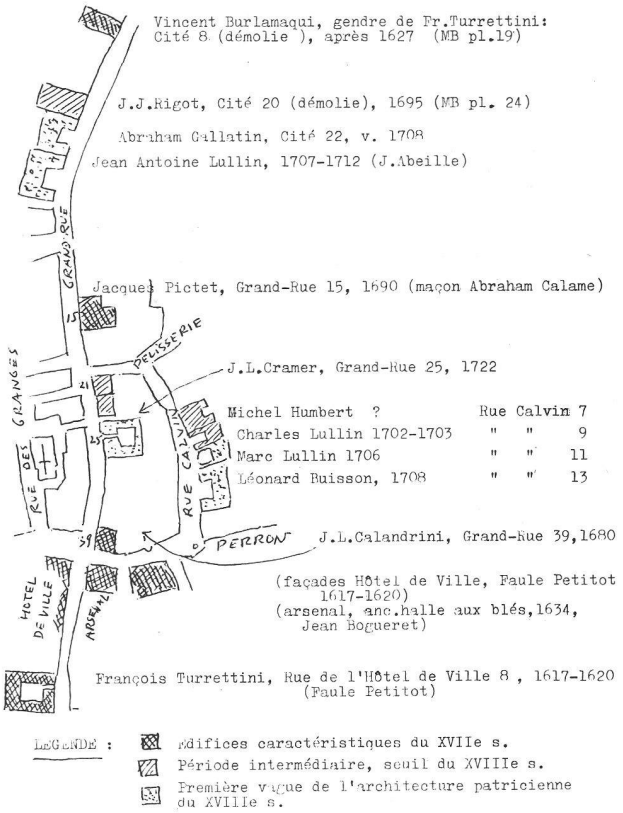

Rue Calvin et Grand-Rue. Exemples comparatifs d'architecture privée, entre 1630 et 1730.

2. Une campagne de «rénovation urbaine» au temps du Roi-Soleil

Prépondérance française
La présence d'un «Résident» de Louis XIV à Genève depuis 1679, le refus du Conseil de recevoir les protestants persécutés du pays de Gex en 1685 (lors de la révocation de l'édit de Nantes), le refus d'un résident anglais proposé par le roi Guillaume d'Orange, en 1690, sous la pression de la France: autant de signes d'une perte progressive d'autonomie de la République, malgré l'appui diplomatique, sinon militaire, de Berne et de Zurich, au moment de l'occupation française de la Savoie. Parallèlement à cette emprise croissante du Roi-Soleil, qui n'est pas sans incidence sur la vie culturelle de la cité, se poursuit une accentuation du régime aristocratique, jusqu'à la première grande crise interne et la répression du mouvement d'opposition démocratique mené par Pierre Fatio (1707). L'évolution rapide de l'architecture à la rue Calvin, de la maison bourgeoise de tradition médiévale vers l'hôtel particulier entre cour et jardin, illustre admirablement cette période où s'instaure chez les notables un «way of life» nouveau modelé sur l'exemple non de Versailles mais du Faubourg Saint-Germain ou du Marais.

Les bâtisseurs
Rue Calvin *No 3.* Cette maison était propriété, au seuil du XVIIIe siècle, des héritiers d'un «ministre du saint Evangile», *David Cropet.* Sa structure restait médiévale au moment de sa démolition, avec diverses «retouches» (témoignage de L. Blondel, 1937). La famille Cropet était bourgeoise de Genève depuis 1602.

No 5. Descendant d'un médecin venu de Strasbourg en 1638, et reçu à la bourgeoisie en 1668, *Gabriel Cramer,* docteur en médecine lui aussi, reconnaît recevoir en fief de la République en 1706 une «maison et curtil» avec une cour «nouvellement» divisée d'avec les hoirs de David Cropet, ce qui laisse supposer une reconstruction du moins partielle. La façade avait encore une apparence «XVIIe siècle» selon L. Blondel (il subsiste deux fenêtres géminées, murées au rez), tandis que l'escalier et la cour appartenaient au XVIIIe, ce que confirme le plan Billon: la maison Cropet avait encore son «viret» médiéval, en 1723, tandis que la maison Cramer avait un escalier droit.
No 7. D'une famille originaire de Dijon, reçue à la bourgeoisie en 1563, *Michel Humbert,* conseiller d'Etat, détient en fief en 1694 (l'acte est du 12 juin) une maison sur la rue des Chanoines, avec un jardin dont les limites laborieusement décrites reflètent bien le réseau complexe du tissu urbain environnant, du côté de la rue Punaise et de la Pélisserie, où le fief touche une parcelle des hoirs de David Cropet et rejoint une autre propriété Humbert.
Un examen des minutes de notaires permettrait peut-être de préciser la date de la reconstruction du bâtiment, que des considérations d'ordre stylistique nous empêchent de faire remonter plus haut dans le XVIIe siècle. Provisoirement, nous proposerions une date proche de la reconstruction du No 9 et antérieure à la «modernisation» du No 5.
No 9. Nous montons manifestement dans l'échelle sociale avec *Charles Lullin,* seigneur de Châteauvieux, Dardagny, Confignon et Bruel, coseigneur de Russin et de Malval, fils du banquier Jean-Antoine

(dont le legs, en 1708, assurera la construction du temple de la Fusterie par J. Vennes), et membre d'une famille bientôt célèbre par ses fastueuses demeures.
C'est avec son hôtel de la rue Calvin «en construction» en 1702, que commence l'histoire de la résidence française «entre cour et jardin» à Genève, telle qu'elle a été décrite par Camille Martin, Louis Blondel et Edmond Fatio dans le volume genevois de «La Maison bourgeoise en Suisse» (que nous abrégerons «MB», p. XXXI-XXXVI, pl. 39, 40, 41, 42.)
Conformément au choix de «bâtiments exemplaires», selon une attitude typique de l'époque de cette publication (la première édition date de 1912), il manque le plan et les illustrations du No 9, comme il manque toute référence au tissu urbain environnant (pl. 41); (le salon seul est présenté, p. 67).
No 11. Avec la maison du banquier *Marc Lullin,* datée sur la façade de 1706, la formule se précise et s'assouplit, avec une cour d'honneur arrondie, souvent remarquée (MB pl. 39, 40).
No 13. D'une famille d'origine lyonnaise, bourgeoise de Genève depuis 1609, *Léonard Buisson,* qui fut envoyé de la République auprès de Louis XIV en 1696, acclimate à Genève le type achevé de l'hôtel parisien, après avoir démoli deux maisons de la rue des Chanoines pour développer sa cour, ses enfilades, sa «galerie d'honneur» à l'étage, l'escalier étant rejeté dans un angle de la cour. Du côté lac, deux escaliers successifs donnent accès aux jardins en terrasse, disposition qu'amorçait déjà, en une version plus étriquée, Michel Humbert au No 7.
Notons que les opérations de Léonard Buisson commencent par l'achat de diverses maisons, et par une reconstruction de façade au Perron, en 1686 (MB pl. 41).

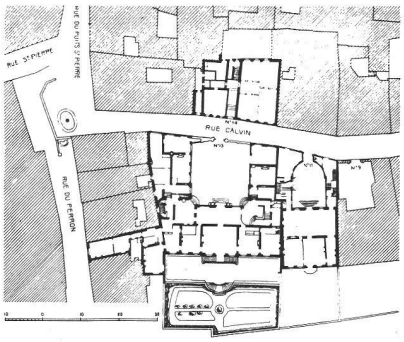

Exemples comparatifs. (MB pl. 41 et 39.) Plan rue Calvin. No 13 (Buisson, 1708). No 11 (Lullin, 1706). No 14 (Antoine Turrettini, v. 1750).

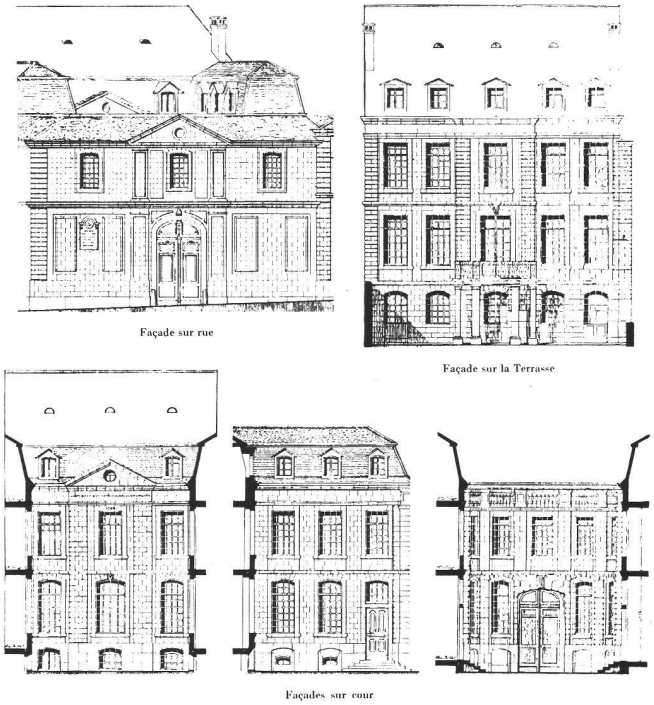

Façades maison Lullin, No 11.

3. La maison Humbert située dans le mouvement de l'architecture genevoise

L'étude d'un tel bâtiment, comme de toute cette «architecture mineure» dont la qualité très moyenne, mais répétée, créait dans une vieille cité un «climat culturel» spécifique — se heurte à des grandes difficultés. Elle est en contradiction avec les méthodes et la routine de l'histoire de l'art monumental.
En l'absence des ordres superposés qui proportionnent les édifices (présents à partir d'un certain degré de luxe, ainsi à la maison Buisson), en l'absence des ornements sculptés qui permettent l'analyse stylistique; étant donné, d'autre part, la marge très restreinte que laissait à l'architecte le programme de l'immeuble urbain, entre deux mitoyens, et souvent le respect de structures antérieures; enfin, l'adaptation de l'architecture aux moyens d'un propriétaire parcimonieux, il ne reste à l'historien qu'un certain nombre de critères très généraux:
— typologie du plan;
— plus ou moins grande souplesse dans l'application de principes nouveaux d'axialité et de symétrie;
— traitement des façades, ordonnance, verticales et horizontales, modénature;
— forme et dimension des ouvertures;
— proportion des pleins et des vides;
— techniques de construction.
La découverte, par chance, d'un contrat, avec mention des exécutants, maçons ou charpentiers, laisse ouvertes d'autres questions, celle des modèles, des «influences», de la part du propriétaire dans la conception de l'ouvrage, celle de la culture architecturale d'un bourgeois ou praticien genevois autour de 1700.
Quelle est la diffusion d'un ouvrage relativement courant tel que le traité de Pierre Le Muet («Manière de bâtir pour toutes sortes de personnes», Paris 1665) dont la sobriété devait plaire aux Genevois du temps, ou «L'Architecture française des Bâtiments particuliers» de Louis Savot (2e édition, Paris 1685) qui spécifiait les proportions souhaitables de chaque pièce et prêchait la symétrie (où est «l'esprit et l'honneur du maître qui dresse le bâtiment», p. 221) ?
Une première approche pourrait être un classement sommaire de quelques bâtiments relativement bien connus, entre 1630 et 1730, dans le secteur Grand-Rue — rue Calvin.

Le XVIIe siècle
A partir des travaux de Faule Petitot à l'Hôtel de Ville, où surgit, avec modération, le vocabulaire maniériste, et du «palazzo» florentin francisé de Turrettini, qui donne une première fois l'échelle de la

demeure représentative du grand bourgeois, le XVIIe siècle genevois se développe avec une certaine cohérence:

— Tendance au bloc massif (bel exemple, jamais étudié: la maison d'angle Puits-Saint-Pierre—rue Barblan), au développement des cours, et remplacement des virets par des escaliers droits, bien éclairés, avec rampes à balustres et superposition d'arcades (l'exemple le plus fastueux, à la maison Bonnet, vient de faire place à un pastiche). Groupements de plusieurs parcelles anciennes.

— Peu de rigueur encore dans l'axialité, et dans l'adaptation à des structures plus anciennes (maison Pictet).

— Importance des cordons horizontaux.

— Prédominance des pleins sur les vides.

— Longue survivance des fenêtres groupées en séries, de tradition gothique (maison Burlamaqui) ou du moins géminées.

— Avec le temps, tendance à la régularisation des travées (maison Rigot) et à une liaison continue, en verticale, entre les fenêtres (à partir de la maison Calandrini), le contrecœur faisant saillie.

— Stéréotomie soignée, lorsque la maçonnerie est apparente.

— Survivance de l'avant-toit à chevrons apparents jusque vers la fin du siècle.

La première vague du XVIIIe

La crise politique, surmontée en 1707 à l'avantage de l'oligarchie patricienne, coïncide assez exactement avec le départ de la première grande vague de constructions nouvelles, stimulée par la présence d'architectes français tels que Joseph Abeille (palais Lullin, 1707) ou Vennes (hôpital, 1709, temple de la Fusterie, 1713). Exemples rue Calvin 11, 13, Cité 22, 24 et plusieurs immeubles du quartier. Caractéristiques:

— Axialité du plan.

— Affirmation de la symétrie.

— Régularisation et différenciation de la composition des façades: tendance à traiter le rez en socle, à refends accusés, à accentuer la verticale par l'emploi généralisé de chaînages apparents (remplaçant les pilastres dans les demeures moins riches), et à terminer la façade par un entablement et une corniche à saillie modérée.

— Diminution — du moins apparente — des pleins par rapport aux vides, les surfaces murales étant articulées, subdivisées, rythmées.

— Allongement des fenêtres, jusqu'à dépasser la proportion 1: 2, et prolongement de la fenêtre par un contrecœur en creux.

— Emploi de l'arc en plein cintre et, plus souvent, de l'arc surbaissé, notamment au rez, comportant parfois un motif sculpté à la clef.

A quelques nuances près, ces caractéristiques sommaires restent valables pour la seconde vague, celle de Jean-François Blondel (maison Mallet et «campagne» du Creux-de-Genthod, entre 1720 et 1730) et de la construction du front sud de la rue des Granges, à partir de 1720. Plusieurs bâtiments de la Grand-Rue (ainsi la maison Cramer) et de la rue Calvin (No 14) s'y rattachent, sur un mode plus bourgeois.

Une période de transition, 1695-1702

Il existait jusqu'à une époque récente un bâtiment, unique par son ampleur, qui se situait par son ambiguïté même à la charnière des deux grandes périodes que nous avons tenté de caractériser: la maison de Jean-Jacques Bonnet, entre le Molard et la rue Traversière. Tandis que la façade nord, seule sauvegardée, annonce les rythmes nouveaux (il faut faire abstraction d'une surélévation de la première moitié du XIXe siècle), toute la masse de l'édifice, la façade sud, la cour avec son portail à fronton décroché et doubles colonnes engagées, sa fenêtre centrale encadrée de guirlandes, ses fenêtres géminées, ses lourdes balustrades, honoraient encore le «XVIIe siècle genevois».

Un autre jalon essentiel, victime lui aussi des démolitions du XXe siècle, la maison Rigot à la Cité (relevé de la façade, MB pl. 24), de 1695, nous rapproche enfin de notre maison Humbert. Mis à part les portes à pilastres ioniques et frontons décrochés et sculptés, à la maison Rigot, nous avons, de part et d'autre, la même sobriété, la même régularité, le même équilibre des pleins et des vides, des bandeaux moulurés qui marquent les étages, un bandeau plat qui relie entre elles les tablettes des fenêtres, et un contrecœur en très légère saillie qui prolonge l'encadrement des fenêtres, assurant une liaison verticale continue. Le rez diffère: à la rue Calvin, une porte cintrée départage deux côtés asymétriques, à gauche règnent deux fenêtres à linteau droit, à droite une arcade aujourd'hui murée (boutique ou écurie ?). La toiture de la rue Calvin, plus «moderne», repose sur une corniche.

La maison Rigot comme la maison Humbert font paraître singulièrement archaïque la maison Pictet, antérieure de quelques années (1690). D'autre part, la maison de Charles Lullin ne leur est pas étrangère (1702). Pour comparer entre eux deux immeubles«locatifs» de type semblable, nous pouvons confronter la maison Humbert avec la maison Turrettini au 14 de la rue Calvin: le saut devient évident.

Une conclusion se dessine. Entre deux périodes relativement homogènes de l'architecture genevoise, il semble légitime d'introduire une période assez brève de transition, entre 1695 environ et 1702. Et c'est dans cet espace que se situe, dans sa modestie et sa dignité, la maison Humbert au 7 de la rue Calvin.

Exemples comparatifs. Façade de la maison J. J. Rigot, 20, rue de la Cité, de 1695 (démolie). MB pl. 24.

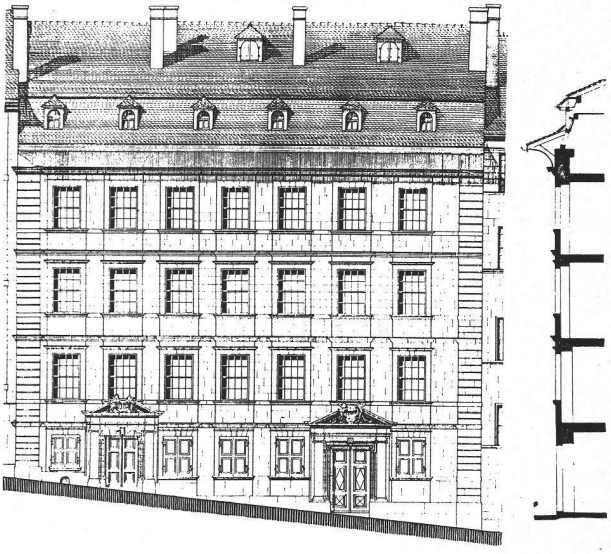

4. L'ensemble de la population du côté nord de la rue

a) *Les parcelles d'après le plan A1* (Archives d'Etat) No 13, fin du XVIIe siècle.

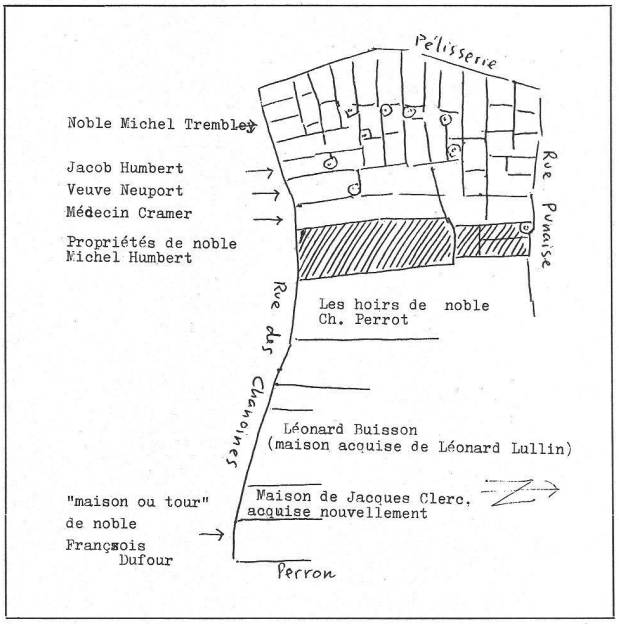

Ce plan cadastral (appelé aussi Plan Deharsu), tout à fait schématique, dont nous retraçons ici quelques données sur le dessin du plan Billon, fournit des détails utiles à une reconstitution de la physionomie du quartier: les Dufour possédaient «une tour.» Après les majestueuses parcelles (ou regroupements de parcelles) et les propriétés de Michel Humbert, le rythme des maisons redevient médiéval, comme à la Pélisserie et à la rue Punaise, avec leurs escaliers à vis. En descendant du jardin Humbert vers la rue Punaise, nous rencontrons un «couvert et fenière», puis deux maisons. A la Pélisserie et au Perron, nous trouvons des mentions qui font défaut à la rue des Chanoines: «allées, boutiques, latrines communes».

b) *Un recensement en 1724* (Rôles des Dizaines AV, No 3, Rôle de la Dizaine de l'ancien syndic Dupan). A part la maison Rillet et la maison Trembley, toutes ces demeures sont habitées par la famille propriétaire, avec des domestiques dont le nombre situe le niveau social de la rue.

— La veuve Dufour habite avec deux fils, deux filles, «un petit valet» et une servante. Soit en tout: 7 personnes.

— Maître François Clerc, artisan, natif, habite avec sa femme, deux fils et une fille au rez-de-chaussée (ou 1er): 5 personnes.

Au 2e étage logent P.-F. Clerc, sa femme, sa mère, sa sœur, et deux ouvriers («papistes»): 6 personnes.

Entre la demeure bourgeoise des Dufour et le «palais» Buisson s'insère donc une tranche modeste, étroite et peuplée.

— Le conseiller Buisson et l'ancien auditeur Buisson occupent un 1er étage avec deux valets et deux servantes: 6 personnes.

Au 2e habitent une veuve Saladin, deux fils, un valet et une servante: 5 personnes.

— M. Marc Lullin habite son hôtel avec Madame, six fils, une fille, un M. Huard, précepteur, un valet et cinq servantes: 14 personnes.

— Mme Vasserot de Dardagny, Monsieur son fils et sa femme, un M. «Amilleton» (Hamilton ?), un valet et deux servantes: 7 personnes,

habitent l'hôtel qu'ils viennent d'acheter à Charles Lullin, semble-t-il. Jean Vasserot, décédé en 1724, avait acquis de Charles Lullin, deux ans plus tôt, plusieurs fiefs en terre genevoise, dont Dardagny; il portait depuis 1715 le titre de baron (concédé par le roi de Prusse).

Dans l'ancienne maison Humbert (qui avait changé de mains dejà avant 1718 (Rôles des Dizaines, 1605-1720, A 3), habitent maintenant:

— M. Le Secrétaire (Lullin) de Châteauvieux avec sa femme, son fils, une fille, et deux servantes: 6 personnes.

Au 2e étage, le conseiller (Charles) Lullin, général de l'artillerie, avec sa femme, un valet et deux servantes: 5 personnes.

Entre la date de l'installation de ce conseiller, syndic de la République (en 1725, 1729, 1733) et son exil à la suite des troubles politiques de 1734, pourraient se situer certains aménagements intérieurs de l'ancienne maison Humbert.

— Gabriel Cramer, le médecin, habite le 1er de sa maison familiale avec sa femme, sa fille et une servante: 4 personnes.

Au 2e étage habitent Jean-Isaac Cramer, docteur en médecine, sa femme, quatre fils et deux servantes: 8 personnes.

— Dans la maison Rillet habitent:

au rez (?) Mme Caille, son fils, et une servante: 3 personnes.

1er, Mme veuve Marcel et une servante: 2 personnes.

2e, Mme veuve Butini, son fils, sa belle-fille, une fille et deux servantes: 6 personnes.

— M. Gardelle (l'un des peintres) habite apparemment le rez de sa maison avec sa femme, deux enfants et une servante: 5 personnes.

Au 1er loge Mlle Bordier et une servante: 2 personnes.

Au 2e, M. Arnaud, sa femme, une nièce et une servante: 5 personnes.

Au 3e, Mme de La Tour et deux filles, Mlle de Beausain, une nièce, une servante: 6 personnes.

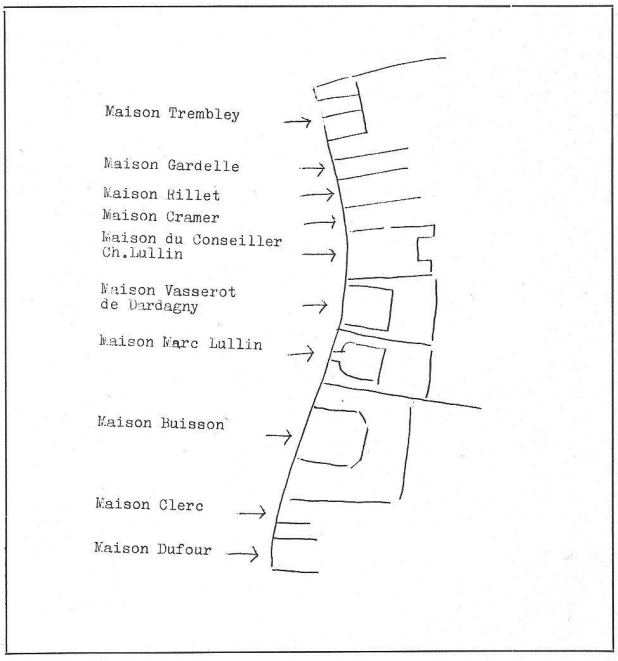

— Dans la maison Trembley, au 1er, Mlle Châteauvieux et une servante: 2 personnes.
Au 2e, M. Lullin, sa femme, et trois servantes: 5 personnes.
Au 3e, trois demoiselles (Olivet, Claparède, Dalbenas), Mme Guirant et une servante: 5 personnes.
Un coup d'œil comparatif à un recensement de 1755 (Rôles des Dizaines, A 9) (No 713) atteste la stabilité sociale du secteur: dans la maison Dufour, devenue maison Chavanes, loge un «pendulier»; un serrurier Clerc habite sa maison avec sa famille et deux ouvriers. Suivent les demeures patriciennes, avec une tendance au caractère à la fois cosmopolite et militaire. Chez les Buisson, nous trouvons «trois Anglais, un Hollandais». Plus loin, le général d'Honop, avec sa femme et six domestiques. Chez Charles Lullin, «de plein pied», le capitaine Turrettini. Dans une maison Cramer (autrefois Rillet), un M. Percher, Anglais, et un M. Hidkoep, Hollandais.

Une classification des «niveaux de vie» ou, mieux, des «styles de vie» devrait tenir compte de la proportion de l'espace disponible et du nombre d'habitants. Et en distinguant trois types d'espace architectural ou architecturé:
— l'espace réellement habitable (assez généreux dans l'actuel No 7);
— l'espace d'accueil représentatif, nul au No 7, et d'une importance croissante du 9 au 13 (maison Buisson);
— l'espace «vert», jardins, terrasses, déjà présent, en bande étroite, chez les Cramer, et considérable au No 7: c'est même dans cette maison le seul élément de «luxe» à comparer aux aménagements d'autres résidences des Lullin.
Nous pouvons naturellement classer les maisons selon la proportion «patrons/domestiques», cela à titre indicatif, et sans donner à ces chiffres l'importance d'un critère sociographique rigoureux.

L'échelonnement ainsi obtenu coïncide de façon remarquable avec la typologie architecturale, de la maison de l'artisan jusqu'à l'hôtel aristocratique, avec cette réserve que nous ne pouvons reconstituer un édifice démoli tel que la maison Trembley, lequel occupait d'ailleurs (comme d'autres demeures de cette famille) une position «stratégique».

Année: 1724 *Maison*	*Patrons/serviteurs*		*Patrons/serviteurs* %	%
Buisson	5	6	45	55
Lullin (ex-Humbert)	6	5	55	45
Vasserot	4	3	57	43
Trembley	7	5	58	42
Marc Lullin	10	6	63	37
Rillet	7	4	64	36
Dufour	5	2	71	29
Cramer	9	3	75	25
Gardelle	14	4	78	22
Clerc	11	0	100	0

L'aspect actuel, tant soit peu délabré, du No 7 de la rue Calvin, ne doit pas nous faire oublier sa place parmi les résidences confortables d'une classe dominante de plus en plus raffinée du XVIIIe siècle. Il se situe immédiatement après le plus somptueux hôtel de la rue. Si nous songeons, d'autre part, à l'extrême retenue de son style («protestant, calviniste ?»), nous en arrivons à la conclusion qu'il y avait encore, vers 1720, dans la classe des rentiers qui gouvernaient la cité, des hommes capables de préférer l'agrément d'un logement bourgeois de simple apparence au luxe représentatif du Grand Siècle.

Façade sur rue, élévation.

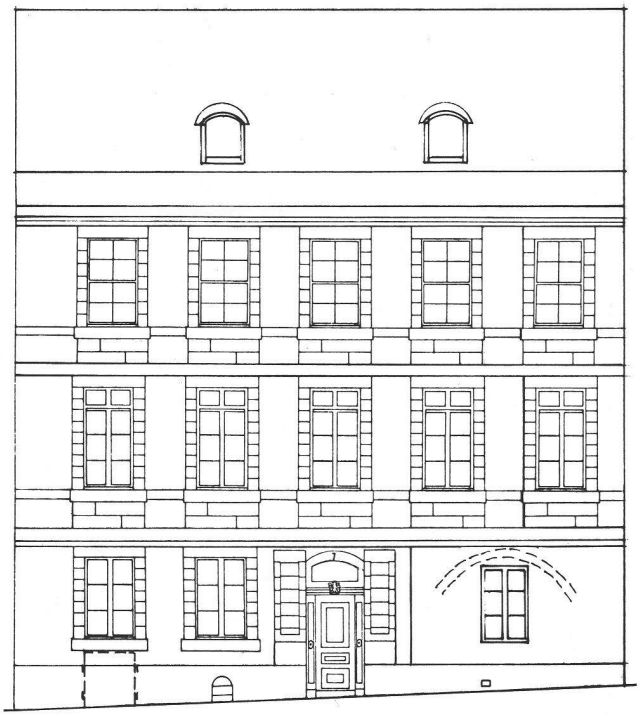

Plan du rez-de-chaussée et du 1er étage.

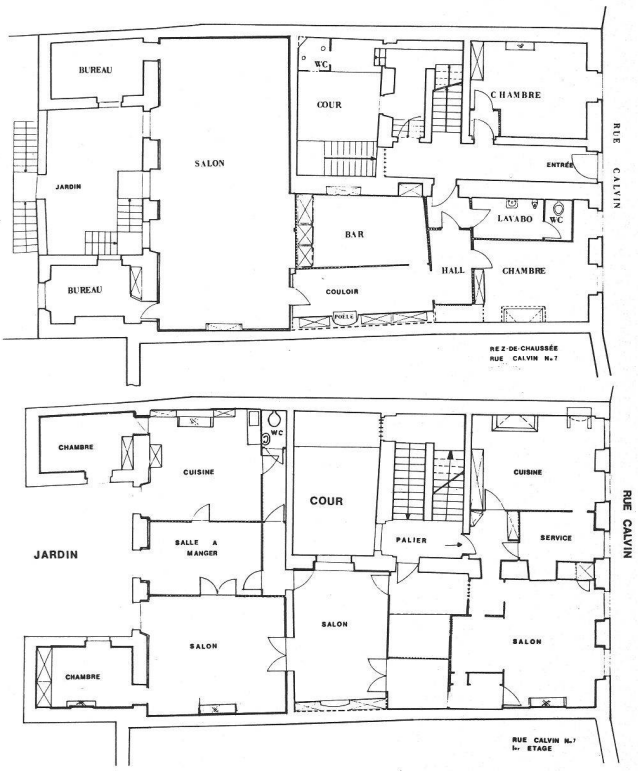

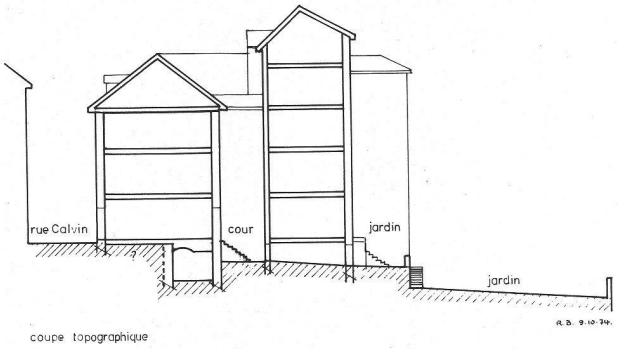

Coupe.

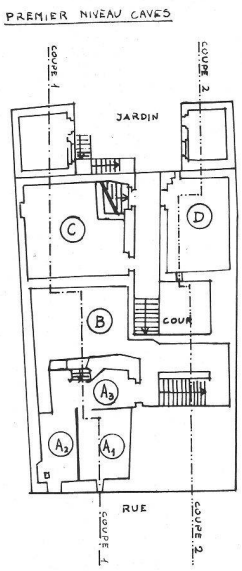

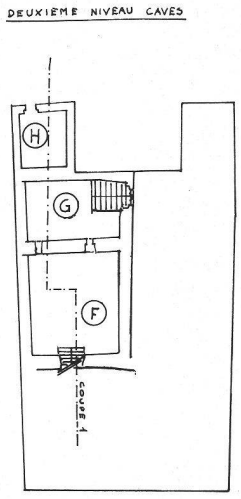

Plans schématiques des caves 1er et 2e niveaux et tracé des coupes.
Coupe No 1, nord-sud *caves A-C.*
Coupe No 2, nord-sud sur cour.
Coupe No 3, détail *cave* A mur ouest.
Coupe No 4, ouest-est, superposition des *caves B/F* (voûte et arc de décharge).

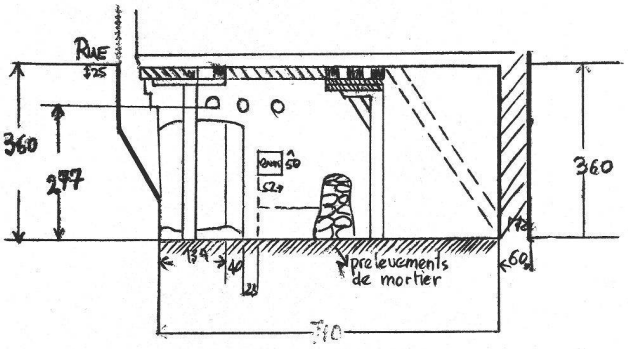

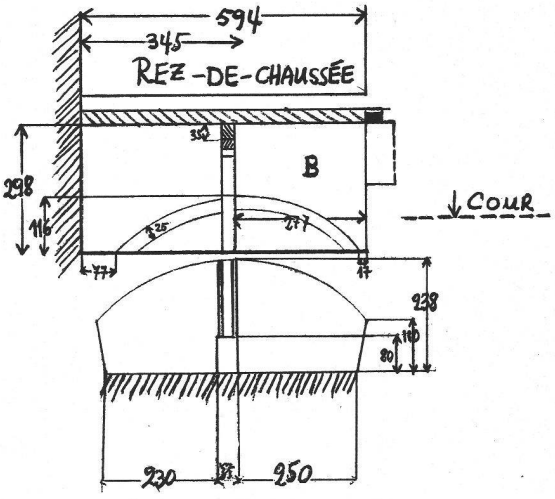

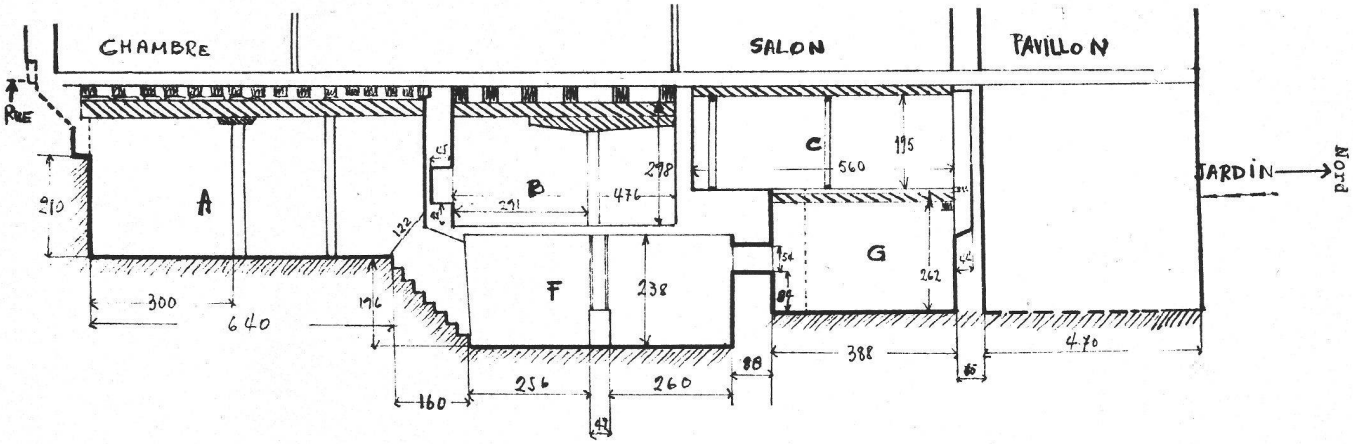

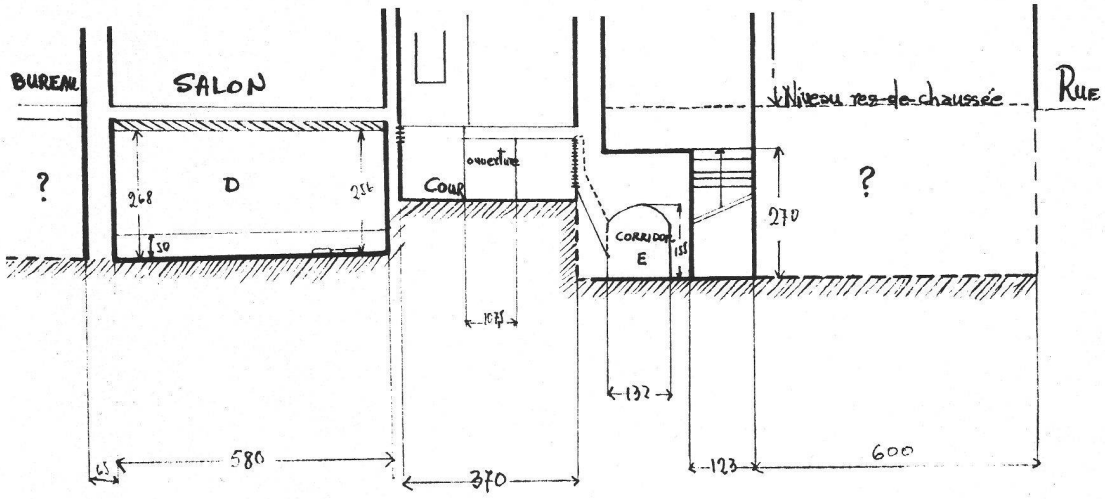

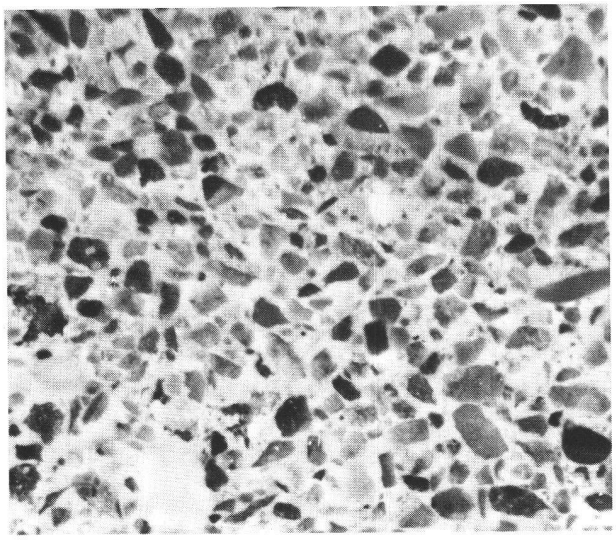

Cave F, voûte «série jaune»: dominante de grains jaunes et rosés, très fins (limon soigneusement tamisé), liés par une pâte blanche.

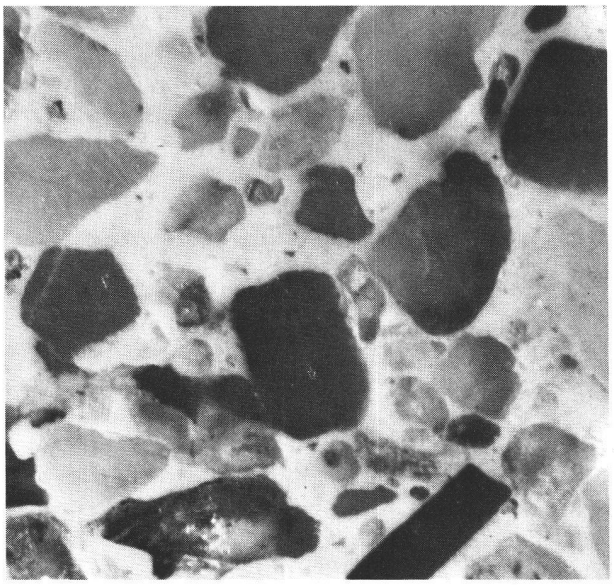

Cave D, mur est, «série verte»: mortier riche en chaux, à serpentines et quartzites aux formes souvent cassées.

Cave F, mur sud, «série compacte»: blocs relativement gros avec peu d'interstice (quelques schistes, particules translucides, beaucoup de grès).

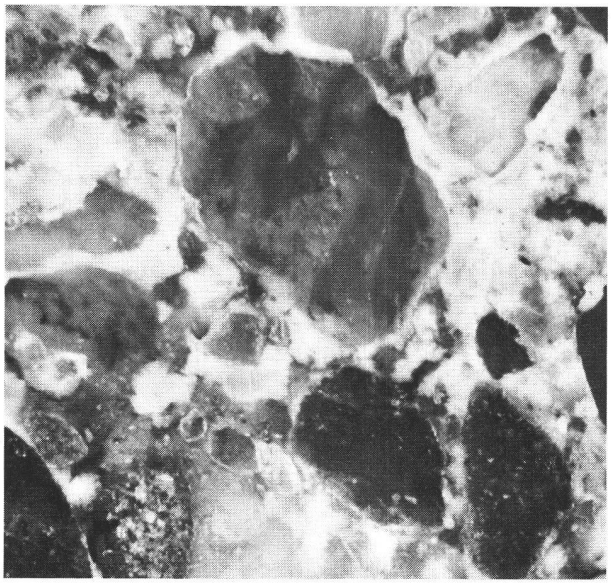

Construction: hypothèse générale

Sous-sol — Maçonneries

— Construction uniforme, essentiellement en blocs de molasse soigneusement appareillés (du moins sur les façades sud et cour, et aux angles), vers 1695.

— Même étape, voûtes en berceau ou surbaissées en brique.

— Murs antérieurs, appartenant au tissu urbain précédent.

Essentiellement en boulets, avec remplissage de mortier et tuiles brisées.

— Murs plus anciens, boulets ou grosses pierres.

— Eléments réemployés.

Vérification

Prélèvement d'échantillons de mortier et de crépi

Examen au microscope

Documentation photographique

La couleur est essentielle pour établir des «familles» d'échantillons. Néanmoins, l'analyse morphologique sur document noir et blanc révèle de façon sommaire l'analogie et les différences entre les sables utilisés, ainsi que la variété quantitative et qualitative du liant. Parmi les facteurs d'incertitude, mentionnons les hasards du prélèvement ponctuel (plus ou moins typique pour l'ensemble d'une couche) et certains accidents inévitables (effritement des blocs de maçonnerie, introduisant des éléments étrangers, etc.).

Echelle des documents

Les copies ci-contre du présent rapport représente un agrandissement uniforme: *23 fois* la dimension originale du secteur photographié de l'échantillon (Photos V. Furlan, EPFL).

Malgré la variété assez remarquable des sables et des liants des séries analysées, il semble difficile de délimiter des apports successifs dans les maçonneries antérieures à la reconstruction «Humbert» (à part le réemploi d'un pilier octogonal (carré à angles amortis) peut-être gothique, destiné à supporter la poutre du plafond avant la construction de la voûte F).

L'analyse confirme: le voûtement général sur deux niveaux lors de la campagne «Humbert», avec un mortier d'une grande finesse; l'utilisation au maximum des murs antérieurs, comme fondation du nouveau bâtiment.

Lorsque les exigences du nouveau plan ne concordent pas avec la structure ancienne: ou bien on ne garde l'ancienne division qu'au niveau des caves, quitte à adapter le mur en le perçant ou en le taillant par endroits (ainsi s'expliquent les anomalies du mur sud de la cave B); ou bien on construit «sur le vide» un mur de plusieurs étages, en le renforçant à la base par un grand arc de décharge (tel est le cas du mur nord de la cave B, qui repose sur la voûte de la cave F).

Seul un principe général d'économie de matériaux permet d'expliquer que l'on maintienne les anciens murs à divers niveaux, suivant un profil même assez sinueux (cave A, côté est) pour y dresser les murs nouveaux, en surélevant les caves. Les corbeaux visibles en plusieurs endroits marquent encore le niveau des planchers antérieurs. L'épaississement des murs à la base semble dû au souci de consolider les fondations — l'analyse des mortiers ne révèle pas une campagne de construction antérieure à celle des caves.

Maison Humbert, rue Calvin 7, précédée d'un contrefort qui est une portion du mur de façade de la maison Cramer, No 5. Au fond, aile ouest et porte cochère de la maison Lullin, plus tard Necker, No 9.

Vestiges du tissu urbain médiéval à la Pélisserie: maisons gothiques, surélevées de deux étages après la Réforme.

Il n'est pas impossible que même certains éléments de charpente (poteau et poutres de la cave B, d'une taille singulièrement rude) proviennent d'édifices antérieurs à 1695.

Conclusions

8. Chronologie des constructions et des modifications

a) *Substrat, édifices antérieurs*
Pour l'instant, les murailles romaines et le «mur de l'ancienne cité de Genève» (haut Moyen Age ?), mentionné en 1375, restent introuvables. Une indication topographique importante est fournie par un mur en boulets long de 12 m. et haut de 2 m. 70 découvert en 1967 à un mètre sous la chaussée actuelle de la rue Calvin, entre les Nos 8 et 12 («Journal de Genève», 25 juillet 1967): niveau de la rue avant le XVIIIe siècle ?
Si les étapes successives de l'ancien tissu urbain, au niveau des sous-sols, restent hypothétiques, nous pouvons avoir la certitude que ces édifices antérieurs (disons prudemment «médiévaux et postmédiévaux») forment l'enveloppe générale des caves de la maison Humbert actuelle, et les fondations de la plupart des murs porteurs. Seul repère convaincant de l'ancienne structure: les corbeaux de l'escalier et de la cave A, qui semblent donner le niveau de l'ancien rez, sans doute proche du niveau ancien de la rue mentionné ci-dessus. Les murs anciens ont été probablement renforcés à la base (en dégarnissant le haut ?) mais non systématiquement arasés lors de la campagne des alentours de 1695.

b) *Maison Humbert,* entre 1695 et 1700
Appuyé à l'ouest à la maison Cramer, antérieure, dont le mur, sensiblement plus élevé, se voit encore, le nouveau bâtiment tend à une certaine symétrie, mais s'élève sur une parcelle inégalement partagée équivalant à deux tranches du tissu médiéval environnant (de 5 à 7 m. de façade). La rupture avec le substrat antérieur se marque:

— par des retraits dans l'aplomb des murs, visibles à la cave A;

— par le passage des murs de boulets et de blocage irrégulier à des assises régulières de blocs de molasse;

— par l'apparition de nouveaux types de mortier à sable fin;

— par des contradictions dans la superposition du plan (exemple le mur oblique à l'est de la cave A, par rapport au mur de l'entrée du rez);

— par des décalages dans l'élévation: le vieux mur porteur entre les caves A et B s'arrête au niveau du rez; le nouveau porteur monte entre B et C, reposant au milieu d'une voûte F au second sous-sol.

La typologie générale de l'édifice reste encore dans la ligne traditionnelle genevoise: un bâtiment sur rue, puis une cour, et un deuxième corps de logis, ce dernier donnant sur un jardin qui termine la longue parcelle. L'escalier droit, éclairé par la cour, remplace le «viret» médiéval et, au lieu d'une galerie ouverte, c'est une pièce de l'appartement qui fait la liaison entre les deux corps de bâtiment. Le caractère de l'architecture est celui des exemples les plus sobres de l'architecture française du XVIIe (Le Muet, par exemple, a pu servir de modèle).
L'ouverture sur rue par un arc surbaissé (encore visible dans l'appareillage) pour une boutique ou — plus vraisemblablement — pour une remise ou écurie, accessible aussi à partir de l'escalier (entrée et fenêtre aujourd'hui murées, au nord), reste aussi dans le caractère de la maison bourgeoise du XVIIe siècle, avant l'apparition des dépendances et cours d'honneur des hôtels aristocratiques.
Côté jardin: l'aspect actuel de cette façade permet d'avancer l'hypothèse d'une première étape, bloc simple à 5 travées, les travées latérales ayant été ultérieurement et assez maladroitement «mangées» par les pavillons, dont les murs arrivent au ras des chambranles des fenêtres de façade. En élévation, une ouverture en sous-sol, un rez et deux étages.
Le mur entre le couloir d'accès au jardin et la cave D appartient à cette campagne, et non aux édifices antérieurs. Il en est de même de toutes les voûtes.

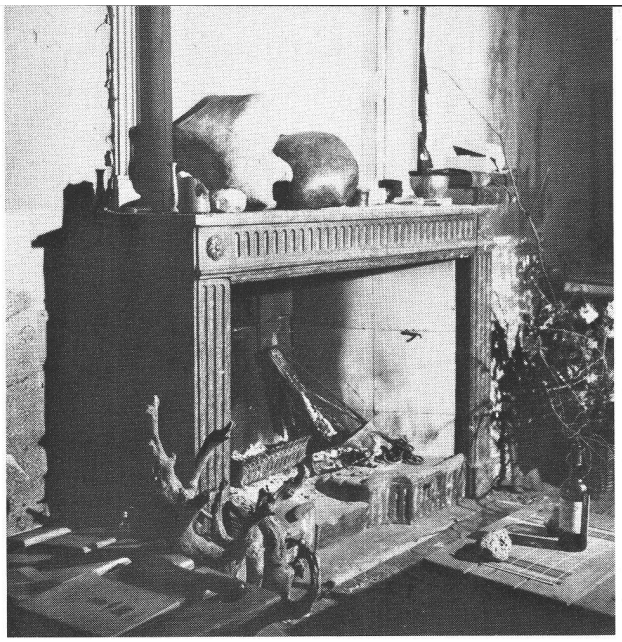

Etages: Lambrissage et cheminées. Cheminées, 1er et 2e étages. Les chambranles en marbre sombre ou veiné, à cannelures, arcades, rosettes et guirlandes, et leur couronnement à simples pilastres cannelés (salon 1er étage) ou à colonnes doriques engagées (2e étage, salon sur rue), semblent appartenir à la vague néo-classique qui déferle sur Genève à l'époque où apparaissent, dans les salons du No 9 de la rue Calvin, les boiseries raffinées dignes du style de vie de la famille du ministre de Louis XVI, Jacques Necker.

Le côté jardin.

Pavillon ouest. Chaîne d'angle harpée, chambranles et allèges des fenêtres en blocs de molasse taillés. Murs en blocage de cailloux jusqu'au 1er étage, en briques (avec arc de décharge) au 2e étage. Ce changement de matériau peut s'expliquer par une surélévation postérieure: le pavillon symétrique à l'est n'a qu'un étage sur rez.

c) *Aménagements des Lullin, vers 1720-1730*
Selon notre hypothèse, les pavillons appartiendraient à une nouvelle campagne, dont le plan Billon de 1726, qui les note, constitue le «terminus ante quem». A quelques années près, les lambrissages conservés au 1er étage (dessus de cheminée du salon au nord-est et du pavillon ouest, armoire du pavillon est) ont pu suivre cette campagne, ainsi que la porte d'entrée du côté rue, analogue à d'autres portes contemporaines du quartier (rue Calvin 14, etc.). Sous l'impulsion des Lullin aurait eu lieu un «choc en retour» du style aristocratique des hôtels de la rue Calvin et de la rue des Granges dans la sobre maison Humbert, déjà vieille d'une génération.
Il serait plausible d'attribuer à cette même vague, liée à tout un mode de vie, l'aménagement définitif du jardin.

d) *Date inconnue*
Surélévation du pavillon ouest, appareillage en briques.

e) *Vague Louis XVI, après 1780*
Peut-être au moment des aménagements néo-classiques de Louis Necker de Germagny, frère du ministre et nouveau propriétaire du No 9 de la rue Calvin, installation de nouvelles cheminées et poêles blancs au No 7, et modernisation des boiseries (pilastres cannelés, etc.).

f) *Adjonctions, adaptation à de nouveaux usages, dégradation, XIXe-XXe siècles*
Surélévation du bâtiment nord, antérieure au plan Céard, qui indique ici 5 étages en 1837.
Nouvelle surélévation et modification des toitures, création d'ateliers de peintres, au nord.
Modification du rez: création d'une salle unique au nord sur toute la profondeur du bâtiment. Installations sanitaires (récentes) au sud. Ecurie transformée en chambre d'habitation.
Modifications de l'étage noble: le salon du nord-est (dont l'ampleur est attestée par le dessin du parquet et les moulures du plafond) est entamé par un corridor, un W.-C. et une installation de cuisine. Au sud, suppression d'une porte de «service», et aménagements de fortune.
Au 2e étage: nouvelles subdivisions. Période de densification de l'occupation. Habitations dans les combles.
Voûte de la cave G ouverte pour gagner un espace supplémentaire au premier sous-sol en C.
Epoque récente: abandon progressif, condamnation d'ouvertures, interruption de l'entretien (chéneaux, écoulements, couverture) et dégâts (bris de vitres, irruption de pigeons), érosion des façades, etc. Retour du jardin à l'état sauvage, dislocation des dalles et marches d'escalier extérieures. Expulsion des locataires, absence de surveillance.

9. Cadre architectural et «style de vie» d'influence française

a) *Typologie générale du plan: exemples de distribution*
Un simple sondage dans la mine presque inépuisable des documents graphiques et commentaires d'architectes français des XVIIe et XVIIIe siècles devrait nous permettre d'apprécier les tendances — et aussi les limites — de l'adaptation d'une demeure genevoise de type encore traditionnel (avec ses contraintes urbanistiques) à un nouveau mode de vie.
Nous empruntons à Charles-Antoine Jombert («Architecture moderne, ou l'art de bien bâtir pour toutes sortes de personnes», Paris, 1728) un exemple de distribution.
Distribution 22 (op. cit. p. 15-16 et pl. 34-35)
En longueur 96 pieds (30 m. 10) et en largeur 54 pieds (17 m. 49), cette maison dépasse les dimensions de la maison Humbert-Lullin, mais la cour diminue fortement l'espace habitable.
La disposition générale rappelle plutôt celle de la maison Lullin-Necker (rue Calvin 9), premier en date des hôtels entre cour et jardin à Genève.

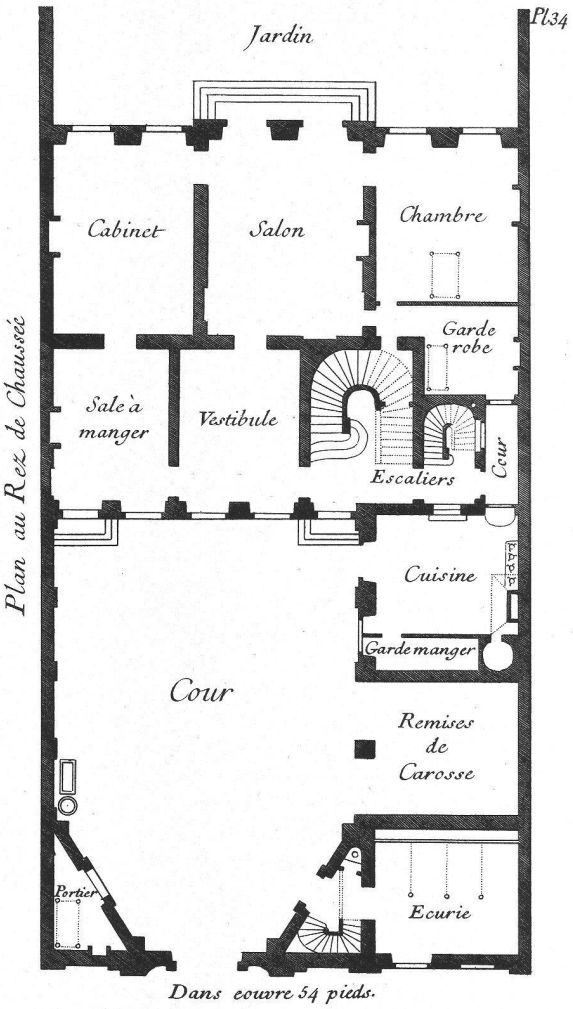

«Distribution 22». Rez (Jombert, op. cit. pl. 35).

Exemples comparatifs. P. Le Muet. Manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes, Paris 1665.

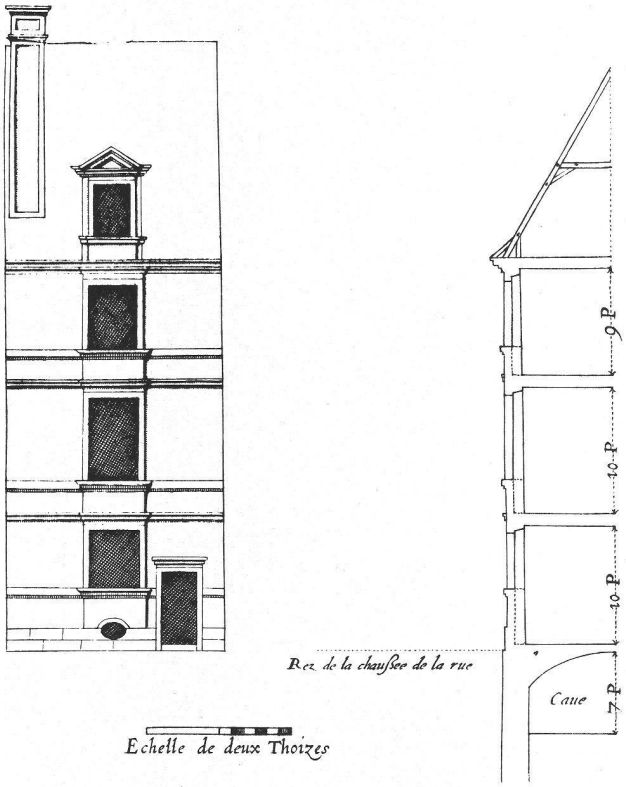

Les hauteurs d'étage sont partout supérieures à celles de la maison Humbert-Lullin: caves 10 pieds sous clef; rez, 14 pieds, 1er, 15 pieds, 2e, 9 pieds (le pied de roi mesure 0,324 m.).
L'enfilade tripartite du côté jardin (cabinet - salon - chambre au rez; antichambre entre deux chambres à l'étage) existait peut-être au rez de la maison Humbert-Lullin, et subsiste à l'étage, légèrement modifiée. La «première antichambre» donnant sur cour a son équivalent à Genève (1er étage).
Les deux cabinets symétriques sur jardin, de part et d'autre de cette division tripartite, apparaissent dans des hôtels à plus large développement, comportant 8 travées de fenêtres (exemples, «*Distribution 31*», op. cit. p. 24-25 et pl. 55 et 56, avec un plan de cour arrondi du type rue Calvin 11), avec une façade de l'ordre de 24 m. (cf. aussi rue des Granges 6).
Cette disposition, irréalisable dans la parcelle étriquée de la maison Humbert-Lullin, a pu donner au propriétaire l'idée d'avancer deux pavillons dans le jardin, en acceptant le sacrifice des deux travées latérales de fenêtres au nord.
L'architecte genevois répondait ainsi aux exigences générales formulées par Jombert (op. cit. «De la construction», p. 59): «Un grand appartement doit être composé d'un vestibule, d'une première antichambre, d'une seconde antichambre, d'une chambre principale, ou salon, d'une chambre à coucher qui peut aussi servir de chambre de parade, de plusieurs cabinets, surtout de plusieurs garde-robes, le tout selon l'usage et condition des personnes...»

b) Principes et usages français appliqués à une demeure genevoise

Abréviations:
CM = Nicolas le Camus de Mézières, «Le Génie de l'architecture», Paris, 1780.
SB = Louis Savot et François Blondel, «L'Architecture française des Bâtiments particuliers», réédition 1685.

L'une des caractéristiques de l'architecture civile classique en France, c'est sa continuité. Savot, qui fait ses études de médecine entre 1604 et 1609, s'occupe d'architecture sur le tard et écrit vers 1630; il cite les Ordonnances du roi Henri II de 1557, encore en vigueur, et mentionne Du Cerceau, Philibert de l'Orme, comme des auteurs encore recommandables (SB pp. 351 ss.); il est contemporain de Le Muet, dont la première édition («La manière de bien bâtir pour toutes sortes de personnes») date de 1623, et dont il se distingue par ses préoccupations de médecin et hygiéniste. Néanmoins, François Blondel n'hésite pas à patronner et à commenter une nouvelle édition de Savot, estimant que son traité complète son propre cours d'architecture de 1675. L'édition que nous suivons date de 1685, année de la mort de Blondel.
Savot nous sera donc particulièrement précieux parce que bien informé des traditions, même artisanales, quitte à les contester. Il préconise les façades lisses, mais décrit néanmoins le procédé encore en usage, qui est exactement celui de la maison Humbert-Lullin à Genève:

«L'usage des maçons de Paris est de faire des plintes au droit des planchers de chaque étage, d'autres au droit des appuis des fenestres; mais ces deux cours de plintes qui interrompent la hauteur des étages, rendent les façades trop mesquines...» (SB p. 54-55 et note de Blondel).

Cette accentuation des étages était un héritage de la Renaissance, encore fréquent au temps de Le Muet. Cf. la façade sur jardin d'un «Palais de Chevreuse» reproduit par Merian, (Topographia Galliae I No 51), le fameux Hôtel de la Vrillière de François Mansart, de 1635 (ibid. Nos 73 et 74), etc.
L'agrandissement des fenêtres, à Paris comme à Genève, entraînera la disparition du second bandeau (rue Calvin 9, 11, 13, maison Mallet, etc.).
Quant à Le Camus de Mézières, si ses remarques sur la décoration nous rappellent qu'il écrit en pleine époque néo-classique, son goût de «grandeur et de magnificence» et son admiration pour l'architecture du XVIIe siècle le situent bien dans la ligne de la tradition. Nous ne pouvons nous passer de ses commentaires sur la distribution des pièces dans les demeures privées, qui s'étendent sur 184 pages de son traité du «Génie de l'Architecture», et nous pouvons considérer qu'ils reflètent des coutumes et un mode de vie qui n'ont varié que relativement peu. Lorsqu'il y a évolution, Le Camus, d'ailleurs, la mentionne: ainsi, les alcôves, encore admises par Savot et F. Blondel (SB p. 91), et présentes à la maison Humbert-Lullin, sont considérées comme archaïques par Le Camus, elles sont «incommodes pour le service, surtout lorsqu'on est malade... l'air n'y circule pas assez... on ne peut que difficilement y développer des lits élégants et somptueux» (CM p. 114-115).
L'originalité et la modernité de l'approche de Le Camus résident dans sa tentative de fonder un «art de plaire en architecture» sur une «analogie des proportions» avec nos sensations, ce qui le conduit à un effort systématique pour «rendre nos demeures analogues à nos goûts, à nos désirs, aux différents besoins que le luxe enfante chaque jour, tant pour notre satisfaction personnelle que par rapport aux usages & aux mœurs de la société dont nous faisons partie» (CM p. 79).
Ses chapitres «De la distribution et du décor» s'adressent naturellement à une classe très privilégiée de «Grands», d'hommes de cour, de prélats, de ministres (CM p. 152-154), dont le train de vie dépasse en faste ce dont rêvent les patriciens de la rue Calvin et de la rue des Granges, avec toute une hiérarchie de valets, de femmes de chambre, palefreniers, etc. Mais par un mimétisme social bien connu, l'effort des grands bourgeois tend à calquer leur cadre de vie sur celui des nobles, moyennant des concessions à leur condition et leur budget plus modeste. Les principes de différenciation des pièces restent valables à cet échelon. L'exigence minimum est formulée par Le Camus:

«... en général un appartement doit être composé au moins de cinq pièces essentielles, une antichambre, un salon, une chambre à coucher, un cabinet et une garde-robe...» (CM p. 86).

Il nous faut oublier toutes les notions modernes d'un habitat divisé en «côté jour» et «côté nuit», ainsi que nos définitions actuelles des fonctions des pièces diverses.
Ce qui compte, c'est la succession hiérarchique des pièces, leur degré de représentativité, et leurs «dégagements» respectifs permettant un groupement des «accessoires» et un service aisé et rapide des domestiques (cabinets, arrière-cabinets, garde-robes, offices, etc.). Il subsiste une certaine souplesse dans l'emploi des pièces. Une chambre à coucher, dans un «grand appartement» peut n'être qu'un lieu de «parade», une «antichambre» ou «antisalle» (SB p. 82) peut être un lieu d'accueil, où l'on mange avec des amis.
Deux principes généraux de l'architecture classique commandent les distributions, tout en se heurtant souvent à la notion de commodité, ou à des contraintes de plan et de structure, comme c'est le cas à la maison Humbert-Lullin:

Symétrie
«Les bêtes sçavent choisir aussi bien que l'homme... la commodité de leurs repaires... mais la connaissance de l'ordre et de la proportion n'appartiennent... qu'à l'homme seul, qui seul aussi connoît et reçoit le contentement et le plaisir de ces choses.» (SB p. 221.)

Enfilade
«... établissons les règles générales de la distribution, et disons qu'on ne saurait être trop attentif à conserver de grandes et longues enfilades; on doit même porter ses soins à les multiplier ou à les prolonger par le moyen des glaces.» (CM p. 92.)

Maison Humbert-Lullin.
Les combles. Principe de la charpente: Le poinçon vertical soutenant le faîtage s'appuie sur l'entrait et sur un demi-entrait, lui-même raidi en biais par des goussets et coyers.

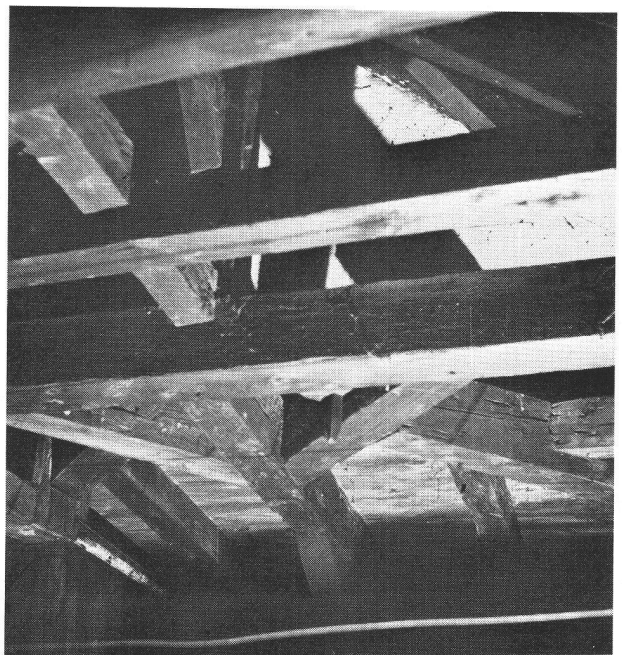

Perron. Un double escalier avec rampe de fer forgé conduit de la terrasse intermédiaire au jardin. Version modestement bourgeoise des jardins en terrasse seigneuriaux tels que ceux que réalisera Buisson au 13 de la rue Calvin.

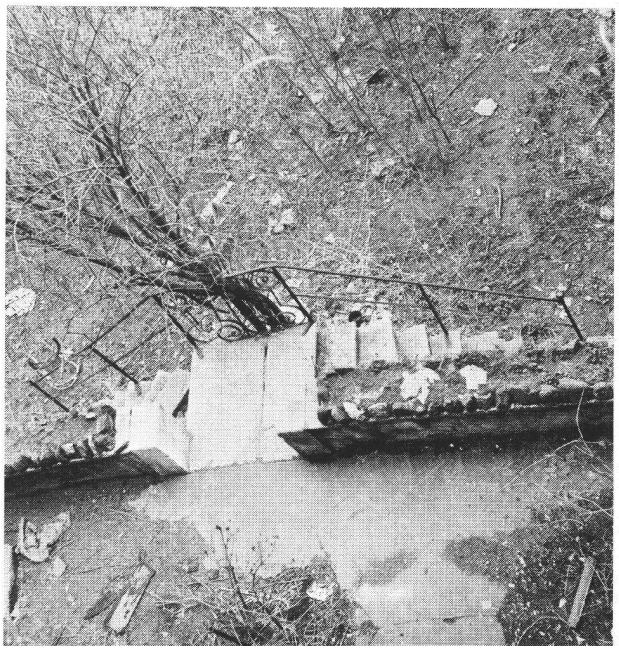

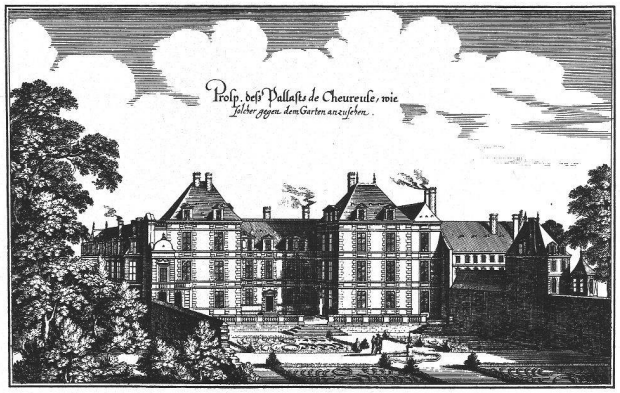

Hôtel de Chevreuse, gravé par Merian en 1655 (Topographia Galliae). Chaînes verticales harpées, chaînes horizontales doubles avec bandeaux (architecte Clément Métezeau).

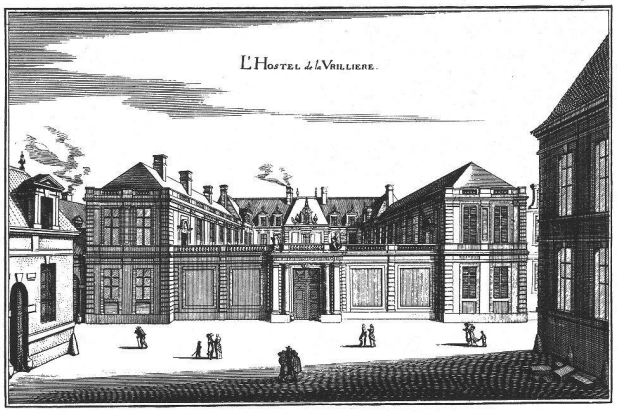

Hôtel de La Vrillière (Fr. Mansart, commencé en 1635. Gravure de Jean Marot, l'architecture française... en 1644). Même principe, mais chaînages verticaux rectilignes et bandeaux horizontaux décrochés sur l'allège des fenêtres.

Essayons de tirer des commentaires de nos auteurs quelques renseignements sur les pièces que nous avons quelque chance de retrouver à la maison Humbert-Lullin. Nous suivrons pour cela un itinéraire traditionnel, utilisé par Jombert comme par Le Camus.

Première antichambre
«Pièce commune qui suit le vestibule, ou le palier de l'escalier, et dans laquelle se tiennent les domestiques; elle doit être en conséquence, proportionnée au nombre destiné à l'occuper. En général, on échauffe cette pièce avec un poêle placé dans une niche... On pratiquera dans cette pièce de grandes armoires pour serrer les chapeaux et redingotes des domestiques, ainsi que les chandeliers et lumières.» (CM p. 99-100.)

Seconde antichambre
Elle sert pour les valets de chambre. Elle supporte quelques ornements «dans le caractère relatif à l'état du maître». C'est «pour ainsi dire une avant-scène« où s'annonce le caractère des acteurs. (CM. p. 100-101.)

Troisième antichambre
Espèce de petit salon ou d'avant-cabinet, dans lequel les gens d'une certaine distinction attendent que le salon ou le cabinet leur soit ouvert. Sa décoration, plus riche, doit rester retenue (pour ménager une progression vers les autres pièces). (CM p. 102-103.)
N.B. Dans un appartement bourgeois où n'existent que deux antichambres, les attributs de la 2e et 3e se superposent sans doute.

Salon
Là «se pratique le plus grand cérémonial». La magnificence doit s'y déployer. La symétrie y est essentielle. Il annonce l'opulence du maître, mais aussi son caractère (gai, grave ou sérieux). (CM p. 104-110.)

Chambre à coucher
Elle inspire le repos, «tout doit y être simple et uniforme»... Le lit sera placé «dans le fond de la pièce au milieu de sa largeur et en général en face des croisées. La cheminée partagera en deux la partie latérale d'après le lit...». «On choisira de préférence la couleur verte pour tenture d'une chambre à coucher; cela tient du feuillage...» (CM p. 111-115.)
Savot tolère ici une dérogation à sa chère symétrie: La cheminée «doit être retirée du côté du jour de quelques deux ou trois pieds, tant pour avoir plus grande clarté sur la table, que de laisser plus de place pour le lict.» (SB p. 92.)

Cabinets
«Souvent, le grand salon peut suppléer au grand cabinet.» Il y aura dans cette pièce un bureau avec ses accessoires et quelques corps d'armoires... pour placer les papiers précieux. «Mettez de la richesse et rien de superflu.» Le jour doit y être favorable (si possible du côté de l'Orient), mais pas trop vif. (CM p. 158-160.)
L'arrière-cabinet est «consacré à la tranquillité et au travail du maître, personne n'y doit entrer». (CM p. 161.)

Salle à manger
D'une dimension relative au nombre de personnes qui doivent y être reçues. Spacieuse et assez fastueuse (d'ordre ionique selon Le Camus) elle doit avoir une bonne proportion «donner au grand côté la longueur de la diagonale qu'on trouve dans le carré du petit côté».
Elle doit être précédée d'un office (SB p. 72-73) ou d'une antichambre où se trouve «un buffet pour poser les choses les plus essentielles au service». (CM. p. 173-190.)

Cuisine
«Spacieuse, aux murs bien blanchis et lisses, et bien éclairée «que la cheminée et les fourneaux reçoivent la lumière directement». Dans un des bouts, il y aura un robinet avec une auge au-dessous, pour recevoir l'eau et en même temps pour laver le poisson.»
Dépendances: garde-manger, bûcher, pâtisserie, lavoir, offices (pièces pour les sucreries, desserts, fruiterie), etc. (CM p. 191-213.)

Garde-robes, accessoires
«... Toutes ces pièces en entraînent d'autres qui leur sont accessoires et relatives.»
Dans une grande maison, la chambre à coucher demande: une garde-robe particulière, un cabinet de toilette, un boudoir et le logement pour deux ou trois domestiques, ceci indépendamment de «l'appartement de bain».
Parmi les pièces apparemment indispensables, citons le cabinet de toilette (avec miroir, glaces), la garde-robe pour les hardes voisine, pour robes et fourrures, la garde-robe de propreté pour chaise percée, la lingerie.
Un cabinet des bains et une éventuelle étuve complètent les installations sanitaires. (CM p. 88-89 et p. 126-149.)

Ecuries
A Paris, au temps de Le Camus, «l'étendue de la capitale et les distances des différents quartiers» rendent nécessaire la multiplication des écuries, les unes pour les chevaux de carrosse, d'autres pour les chevaux «de main», pour les chevaux des visiteurs, et pour les chevaux malades.
A Genève, les exigences semblent plus modestes. Notons les indications pour une écurie simple prévue par Le Camus: 12 pieds de largeur (3 m. 88), une belle hauteur à cause de l'haleine des chevaux: le jour doit frapper sur la croupe, les auges et râteliers étant placés sur le mur opposé. (CM p. 237-250.)

c) Essai de reconstitution de la distribution du 1er étage de la maison Humbert-Lullin vers 1730

Etant admise l'influence croissante de la culture française à Genève à partir de 1690 environ, il nous semble licite d'utiliser ces quelques principes et coutumes de l'architecture privée publiés dans des traités parisiens pour reconstituer la succession, la hiérarchie et la fonction des pièces d'un appartement de la maison Humbert-Lullin.

Au rez-de-chaussée nous pouvons supposer pour le corps de logis sur le jardin une division tripartite primitive, avec adjonction ultérieure de deux cabinets ou arrière-cabinets sous forme d'avant-corps; et du côté rue, d'une part, avec l'ouverture arquée, soit une boutique, soit avec une beaucoup plus forte

probabilité, l'écurie, large de 4 m. (conforme à la règle de Le Camus), et, d'autre part, une cuisine ou des logements de domestiques.
Au 1er étage, au contraire, la distribution reste lisible dans l'ensemble, et nous sommes en mesure de reconstituer le train de vie du conseiller Charles Lullin avec sa femme, son valet et ses deux servantes. Quelque prudence s'impose dans la désignation des pièces. Le cabinet du pavillon ouest, avec sa cheminée et ses boiseries élégantes, a bien les attributs d'une dépendance du salon, tandis que la pièce symétrique du pavillon est semble dépendre de la chambre à coucher, comme un cabinet de rangement (ou de toilette ?).
La pièce centrale sur jardin, incompréhensible selon les coutumes actuelles, est accessible directement depuis la première antichambre et joue bien le rôle de seconde antichambre, qui s'ouvre soit sur le salon, soit sur la chambre à coucher. Cette dernière, encore verte de nos jours (couleur propice au sommeil, dit Le Camus), occupait l'espace marqué par le dessin du parquet, comme nous l'avons noté, et avait un dégagement avec accès direct de la première antichambre; sa cheminée était décalée par rapport au milieu du mur mitoyen est d'environ trois pieds, comme le recommande Savot.
La première antichambre, qui fait suite à un petit vestibule, est une sorte de carrefour, chauffé par un poêle devant une niche. Le poêle est placé de telle sorte qu'il ne gêne pas les circulations des domestiques et des maîtres entre le vestibule, les garde-robes, le salon et le dégagement d'accès de la chambre à coucher. (Cf. CM p. 99: «il faut avoir soin... que ce poêle soit éloigné de la partie du passage. Il est essentiel que les portes soient disposées de manière qu'en passant d'un endroit à l'autre on ne soit pas exposé à heurter contre les meubles.») Les «grandes armoires» (placards) demandées par Le Camus existent de part et d'autre de la niche. Dans une garde-robe, il y aurait place pour «un lit qui se rabatte» pour un domestique de veille (CM p. 100).
Du côté de la rue se succèdent une cuisine grande et claire, avec la hotte et une auge en pierre près de la fenêtre; un office prévu pour le buffet; puis (accessible directement, pour le service, par une porte aujourd'hui condamnée, mais visible) une salle à manger éclairée par deux fenêtres et chauffée par une belle cheminée. Cette suite logique ne laisse que peu de place au doute. Reste l'alcôve qui peut surprendre à cet endroit. Est-ce un logement pour une femme de chambre ? Ou faut-il admettre que la chambre cumule plusieurs usages ? L'on peut admettre que les deux grands battants se fermaient de jour, et s'ouvraient la nuit pour permettre à l'air de pénétrer dans l'alcôve.
Notons pour terminer que la répartition des deux familles Lullin (l'une de quatre personnes et deux servantes, l'autre de deux personnes, d'un valet et de deux servantes) dans l'ensemble de la maison offre de sérieuses difficultés de reconstitution. Il reste que le premier étage constitue un appartement de maître par excellence, plus luxueux que le deuxième, et plus vaste que le rez. Quant aux combles, ils permettaient de loger éventuellement des domestiques.

Restitution des plans et fonctions originaux. 1er étage.

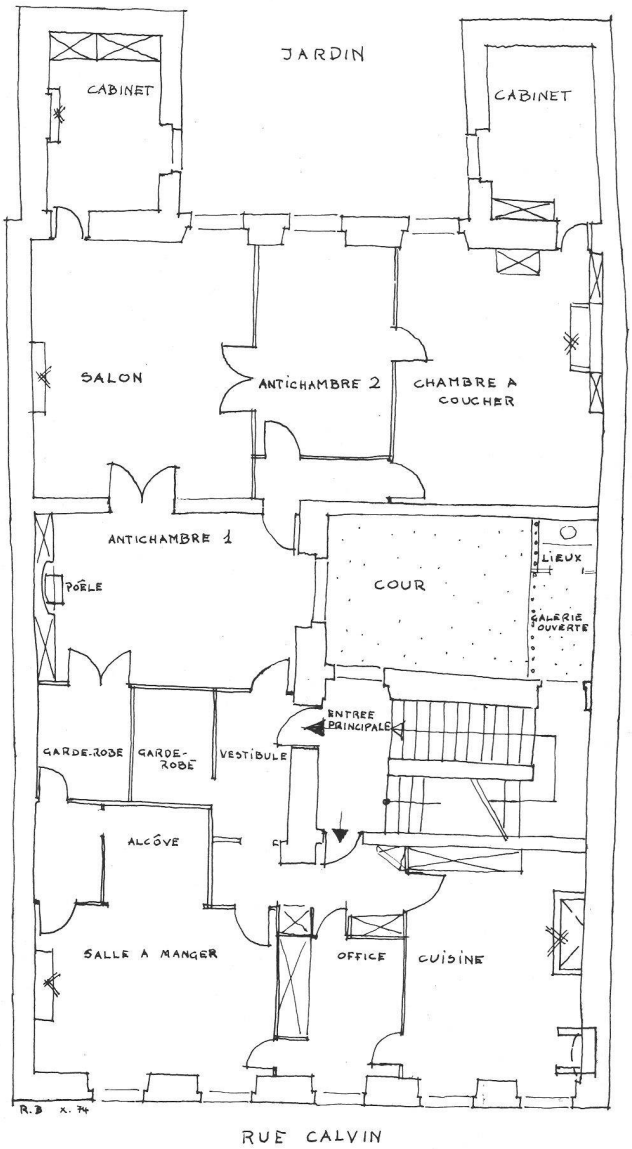

10. Possibilités de réhabilitation du bâtiment

Situation. Dans ce secteur, les pressions économiques sont moins considérables que dans les rues basses ou sur les quais, où se situent les échecs les plus retentissants en matière de conservation d'ensembles anciens. D'autre part, le bâtiment étant propriété du Département des travaux publics devrait se situer d'emblée hors du circuit de la spéculation immobilière.
Facteur temps. De ce fait, le «manque à gagner» semble moins pris en considération, l'immeuble est depuis longtemps en attente, et il doit être encore possible d'entreprendre, en vue du classement et d'une restauration, une étude sérieuse dont le présent dossier est un jalon.
Structure. L'on peut constater cependant une accélération de la décrépitude du bâtiment par manque d'entretien, et certaines mesures de protection extérieures s'avèrent assez urgentes. Avant une expertise objective de la part d'un géophysicien, d'un ingénieur et d'un architecte spécialisé en restauration, il est impossible de se prononcer sur la stabilité des structures existantes, sur leur comportement en cas de transformations et sur l'ampleur des travaux d'assainissement nécessaires.

Restauration. Les qualités du bâtiment et sa valeur de témoin historique résident essentiellement dans ses volumes intérieurs et sa façade sud. Si, d'une part, la solution «maison Bonnet» (immeuble commercial banal avec masque historique sur une face) est inacceptable parce que contraire aux notions fondamentales en matière de conservation (Charte de Venise), d'autre part, il ne semble pas indispensable d'envisager la solution luxueuse — reconstitution scrupuleuse du caractère authentique de la maison en supprimant toute adjonction ou altération (du côté jardin par exemple). Selon les critères actuels, l'exigence minimale serait:

— Maintien et consolidation éventuelle des structures existantes.

— Réparation des dégâts dus à l'âge et à l'abandon récent.

— Adaptation à un programme nouveau qui réintroduise l'édifice dans la vie de la cité et justifie ainsi sa conservation, en évitant des fonctions «explosives» contraires à son caractère initial.

Volume et rentabilité. Sans empiéter sur le jardin, facile à remettre en état et important en tant que réserve de verdure dans la vieille ville, et sans modification importante de l'enveloppe et des structures essentielles, le bâtiment restauré présenterait aussi bien en quantité qu'en qualité (raffinement des intérieurs aux premiers étages; vues sur la rade aux étages supérieurs) un volume de haute valeur.

Reste la question du financement et de l'amortissement des frais de remise en état du bâtiment. Des solutions nouvelles existent de nos jours (le «Civic trust» anglais en est un exemple).

L'Association «Sauvegarde et Progrès» a proposé la création d'une fondation de caractère semi-public,

Rez-de-chaussée. Côté rue, ouest, local de réunion avec bar et dépôt. Côté rue, est, en restituant l'arcade d'origine, commerce. Grandes caves à disposition. Côté jardin, appartement de 6 pièces, accès par galerie sur cour.

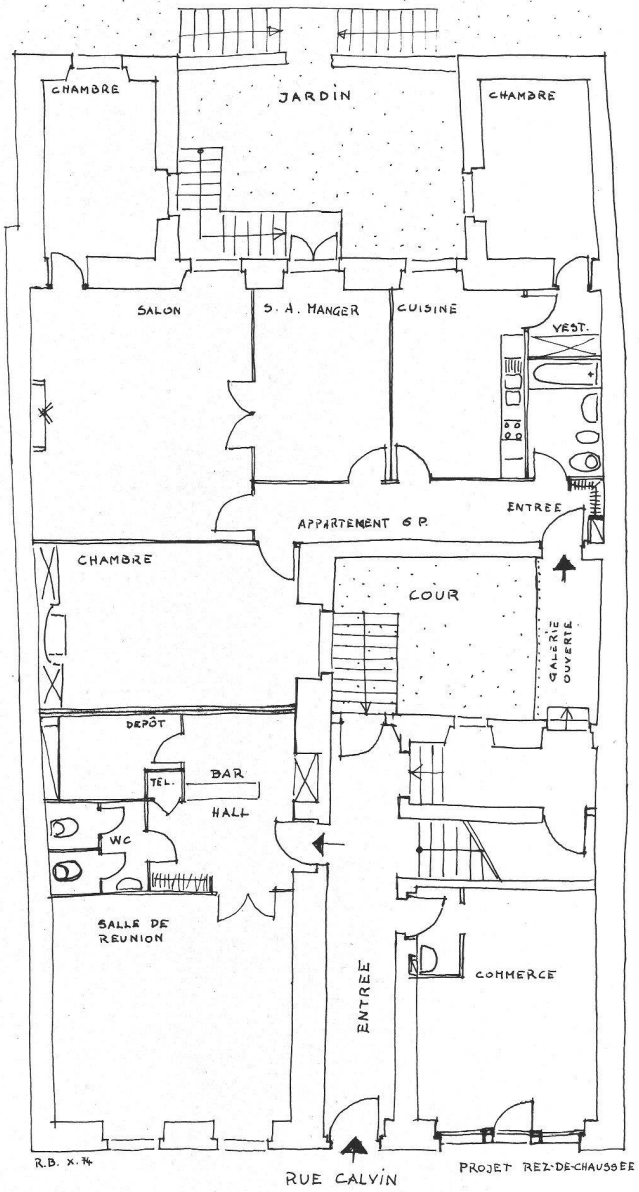

1er étage. Parti: conservation au maximum de la distribution originale avec ses boiseries et cheminées. Appartement de 9 pièces. Côté rue, ouest, chambre avec alcôve, maintenue. La garde-robe devient ensemble sanitaire (2 chambres de bains). L'office au centre devient cuisine. A l'est, la cuisine, avec sa hotte de cheminée, devient soit salle à manger, soit chambre, utilisable à volonté. Côté jardin maintien de toute la distribution. La chambre à coucher à l'est peut être soit maintenue (adjonction du sanitaire) soit utilisée en surface totale comme salon.

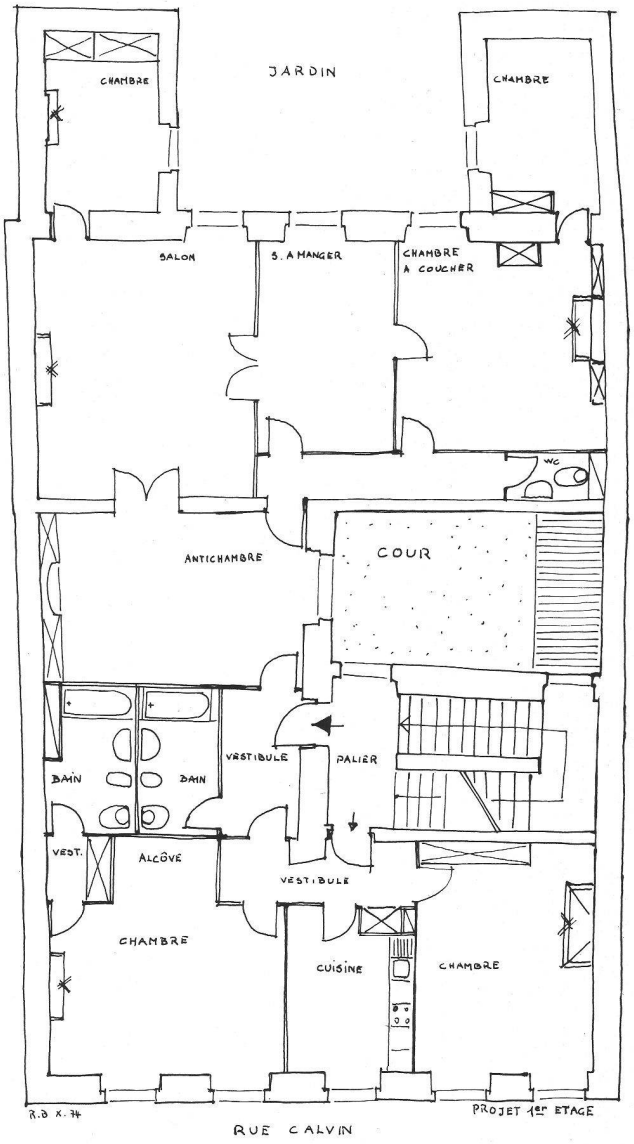

semi-privé, qui prendrait en charge ce type de bâtiment, en surveillant étroitement la transformation.

Fonctions. Que l'utilisation soit publique ou privée (ou partiellement l'une et l'autre), elle devrait tendre à une différenciation en vue de l'emploi optimum des espaces disponibles.

Les caves une fois dégagées, la voûte G étant reconstituée, et les ouvertures sur le jardin rétablies, constituent des volumes intéressants, qui peuvent être mis en communication directe avec l'arcade sur rue du rez-de-chaussée. L'exposition d'objets d'art et la musique (l'acoustique reste à expérimenter) ne constituent que deux exemples d'affectation parmi d'autres.

Le rez, avec sa chambre à arcade sur rue, et son salon de 13 × 6 m. sur jardin offre une grande liberté d'adaptation.

L'étage noble (1er) n'est pas concevable autrement que comme logement relativement luxueux, utilisant le lambrissage et les cheminées encore en place, quitte à rétablir le salon au nord-est dans son volume d'origine.

La cour, fort étroite, pourrait être à la rigueur dégagée jusqu'au mur mitoyen est pour gagner de la lumière. Mais un plan intelligent permettrait sans doute de maintenir les galeries à balustrades (anciens accès aux W.-C.) et de s'en servir comme accès aux appartements, ou liaison entre appartements.

Les étages supérieurs se prêtent à de multiples réaménagements, l'éclairage augmentant progressivement, les combles sur rue (ouverts par deux lucarnes) représentent à eux seuls un volume utilisable important. L'affectation de plusieurs locaux comme atelier d'artistes répondrait à un besoin urgent, les ateliers des immeubles locatifs étant le plus souvent transformés en studio de luxe ou loués comme tels.

Suggestions pour un aménagement intérieur

Dans ces quelques exemples, la désignation de plusieurs pièces a été laissée ouverte («chambre, antichambre») en vue d'affectations diverses, et nous n'avons pas poussé l'analyse des étages au-delà d'un relevé sommaire, estimant que ce travail se ferait avec profit au moment même où s'ébaucheront les

2e étage. Constitution de 3 appartements de 3 pièces et 3 pièces ½.

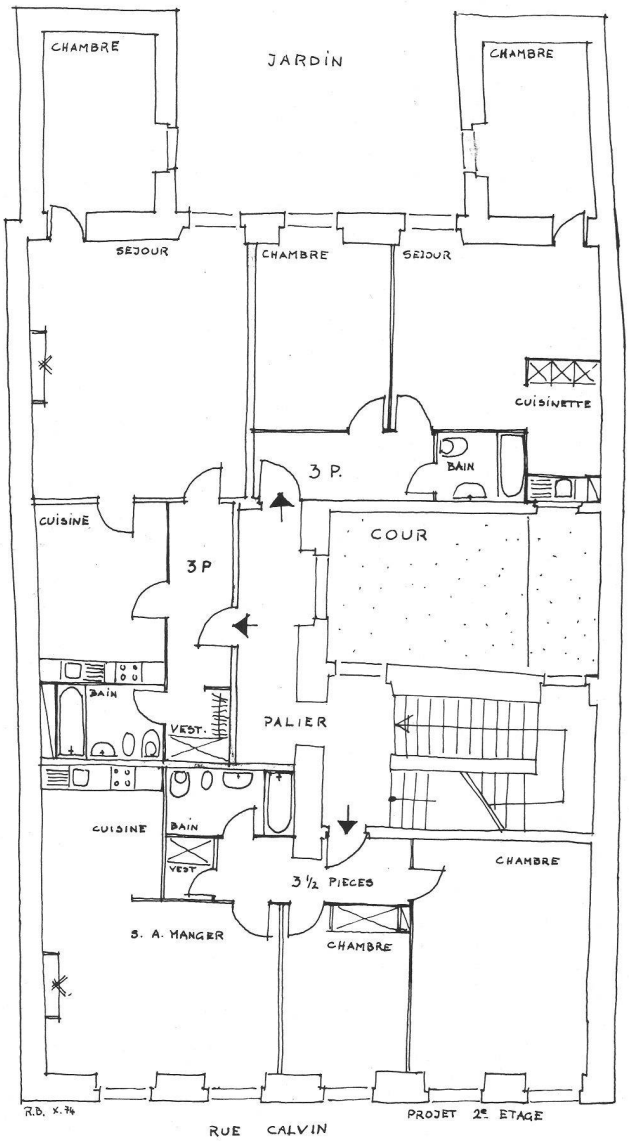

3e étage. Même disposition qu'au 2e du côté jardin; sur rue gain d'un appartement de 3 pièces dans les combles à fenêtres mansardées.

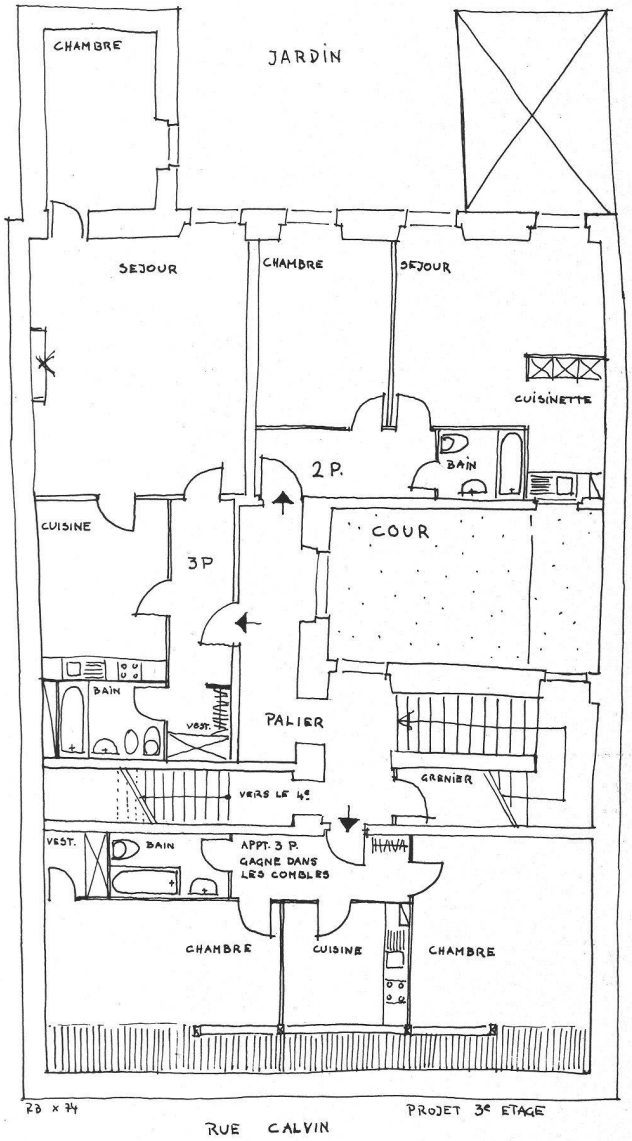

CONCOURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE CALVIN, A GENÈVE

Premier rang : projet « Jadis », de M. *E. Henssler*, architecte, à Genève.

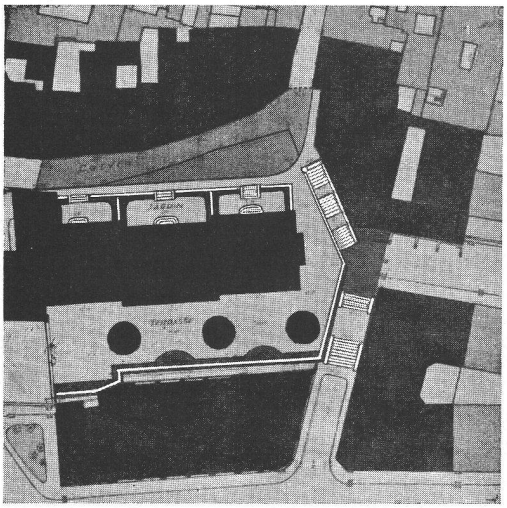

Aménagement immédiat. — Echelle 1 : 1500.

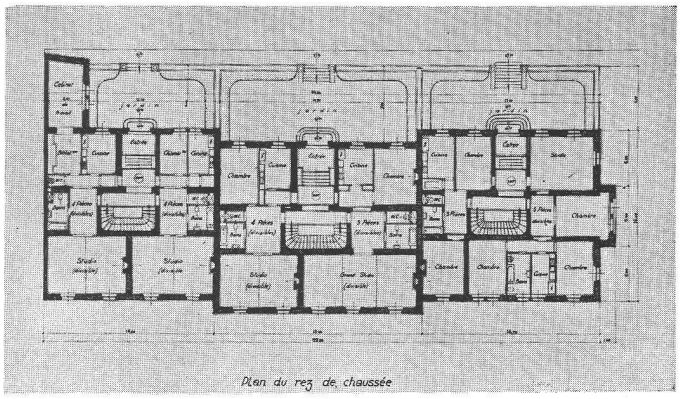

Plan du rez-de-chaussée. — Echelle 1 : 700.

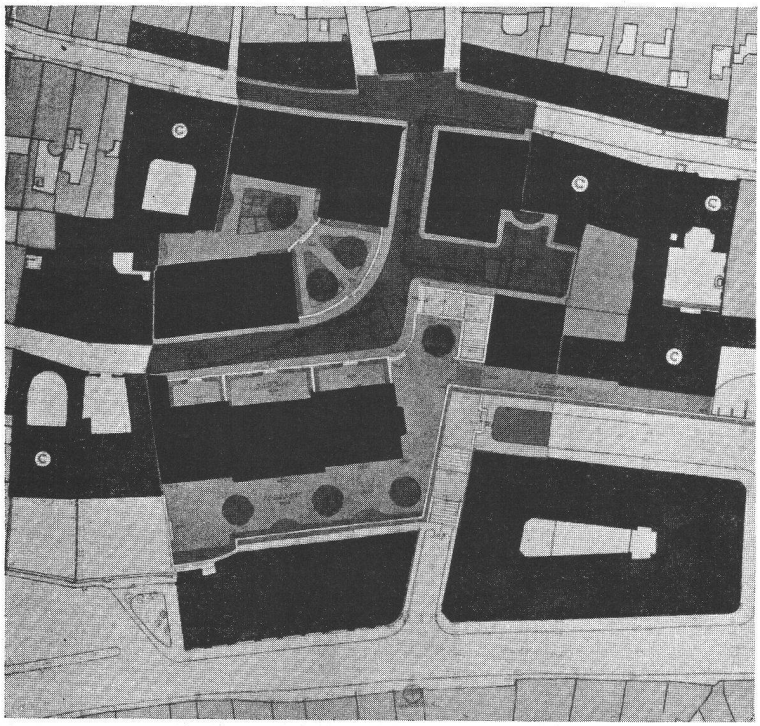

Aménagement général. — Echelle 1 : 1500.

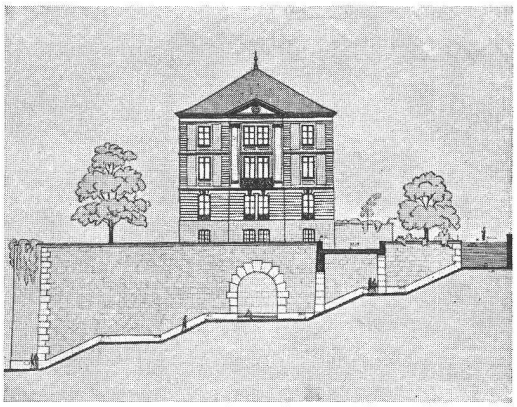

Façade latérale avec coupe sur la rue de la Pélisserie
Echelle 1 : 700.

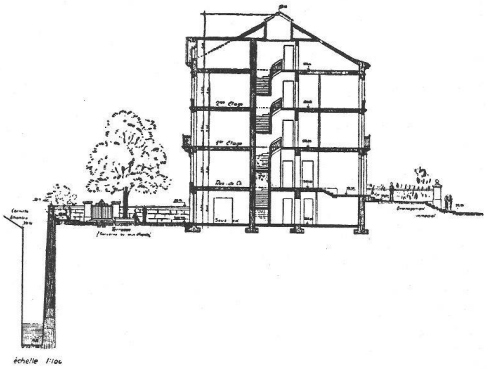

Coupe transversale. — Echelle 1 : 700.

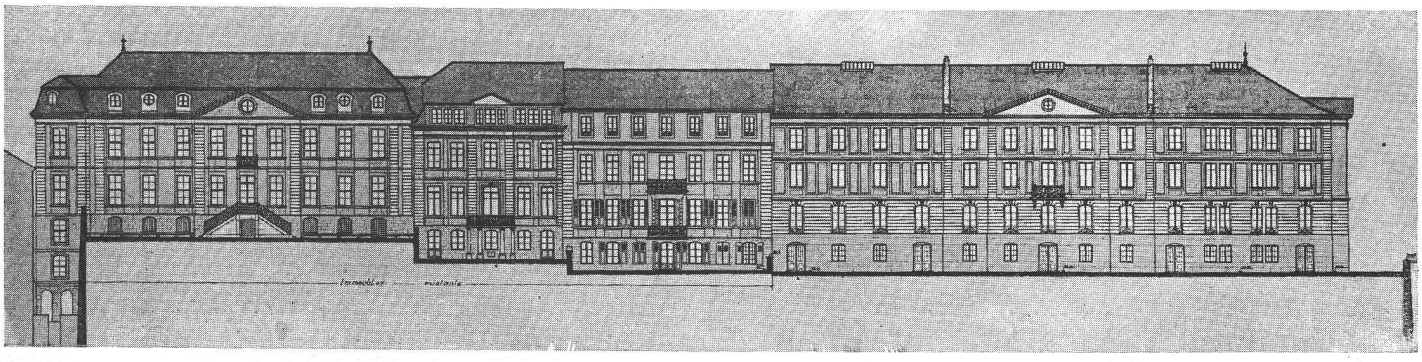

Façade Terrasse. — Echelle 1 : 700.

plans d'aménagement définitifs. L'intérêt sera alors de négocier avec le cadre ancien, de voir de cas en cas dans quelle mesure il peut être intégré dans un logement moderne, ou s'il commande au contraire une ambiance que les futurs occupants tiendront à retrouver et à respecter.
Les conditions «d'habitabilité» en plein centre, entre un jardin et une rue tranquille, sont exceptionnellement favorables. Mais le bâtiment se prête aussi, dans certaines de ses parties, à des affectations de type collectif ou commercial, autant que possible liées aux intérêts du quartier.

11. Le site — Plans d'urbanisme dévastateurs

En fait, la question de la réhabilitation de la maison Humbert est moins une question technique, économique et esthétique, qu'une question sociale et une question de politique urbanistique.
Rien ne serait plus artificiel que d'isoler l'édifice de son contexte. Quel que soit son sort, restauration, transformation et même démolition, et reconstruction «libre», sa fonction est impensable sans un programme général de mise en valeur et de réanimation de la vieille ville, et sans un plan d'aménagement nouveau du secteur Rôtisserie—rue Calvin.
Un premier effort a été tenté dans ce sens au lendemain des démolitions massives rue Traversière («rue Punaise») et Rôtisserie, dans les années 1930. Quels étaient alors les critères adoptés ?
Quelques articles de journaux du temps, à considérer comme reflet d'opinions admises et comme informations recueillies auprès des experts, nous donnent un aperçu intéressant des courants d'idées en matière d'urbanisme à Genève entre deux guerres (cf. en particulier le «Journal de Genève» des 22 mai et 5 juin 1931, la «Tribune de Genève» des 30 avril et 4 mai 1932).
Trait commun des projets présentés: tous sacrifient délibérément la structure historique du versant nord de la haute ville, déjà gravement entamée par les destructions des années précédentes, qui avaient obligé les services publics à établir d'énormes murs de soutènement.
La perte apparaît comme minime — «des maisons insalubres et de peu de valeur, dont l'insolation est... déplorable», «des taudis, des masures qui sont une honte pour notre époque» — par rapport aux résultats escomptés: «l'assainissement complet du quartier» une nouvelle voie d'accès à l'Hôtel de Ville, à faible pente, la création d'un grand garage et «d'une nouvelle place dont l'effet architectural sera peut-être heureux», décongestion de la circulation...
L'une des variantes taille une place carrée (41 x 44 m.) dans le quartier Pélisserie—rue Calvin; une autre dessine un immense lacet à travers le même secteur. Le projet Alfred Olivet invente une artère triomphale avec rotonde finale et dégage l'église de Saint-Germain jusqu'à l'Hôtel de Ville.
Le projet Guyonnet crée au pied des maisons 9 à 13 de la rue Calvin une terrasse publique, prise sur les anciens jardins.
Si nous examinons le texte même des conclusions de la Commission d'étude d'un nouveau plan d'aménagement de la vieille ville, de 1931 (signé L. Blondel, H. Garcin, A. Guyonnet, A. H. Roche), nous ne pouvons que constater un progrès considérable par rapport au plan d'aménagement du quartier Pélisserie—Trois Perdrix—Corraterie élaboré entre 1910

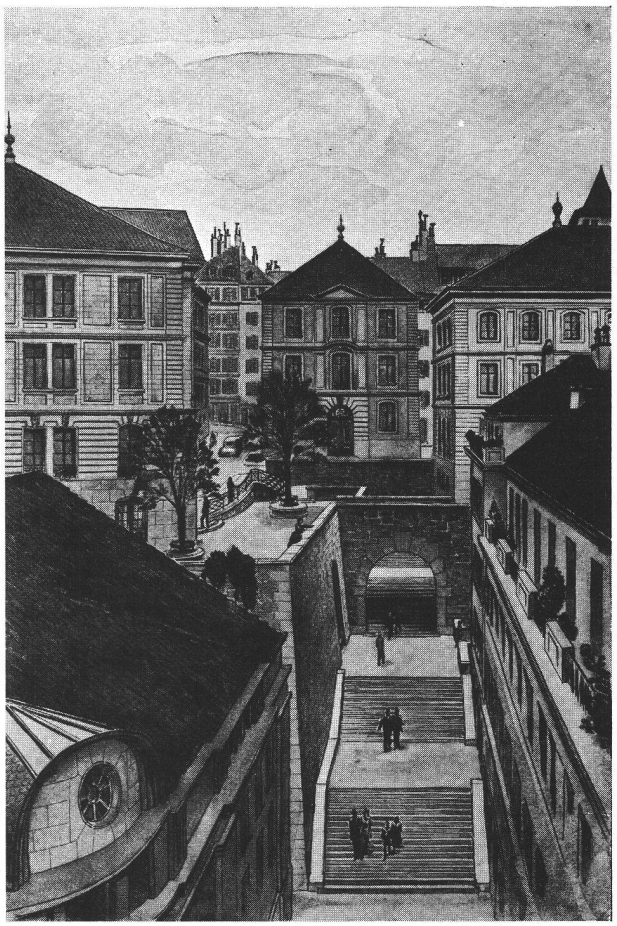

Perspective.

La nouvelle Pélisserie vue de l'Alhambra (Bulletin tech. S. R. 1942 p. 39).

1932. *Projet Olivet.*

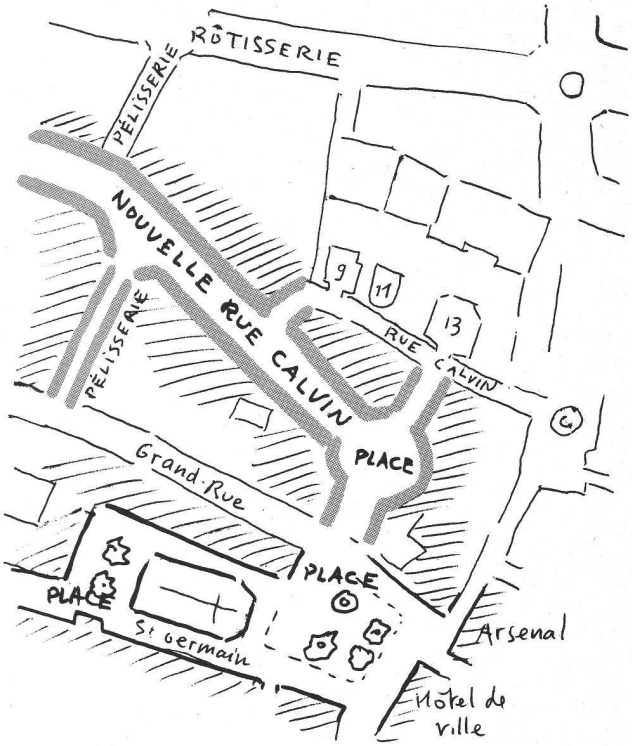

Porte cochère, maison Necker (rue Calvin 9), au fond, maison Humbert (No 7).

La rue Calvin d'est en ouest. A gauche, premier plan, maison Turrettini restaurée (No 14). A droite au fond, maison Humbert (No 7).

Les jardins des maisons 7 à 13 rue Calvin deviennent promenade publique sur terrasse, au-dessus de la Rôtisserie et de l'Alhambra. La Pélisserie passe sous un tunnel, s'élargit en place, puis se rétrécit à nouveau vers la Grand-Rue.

Projet Guyonnet après la vague des démolitions et la construction de l'Alhambra, 1938 (Musée d'Art et d'Histoire).

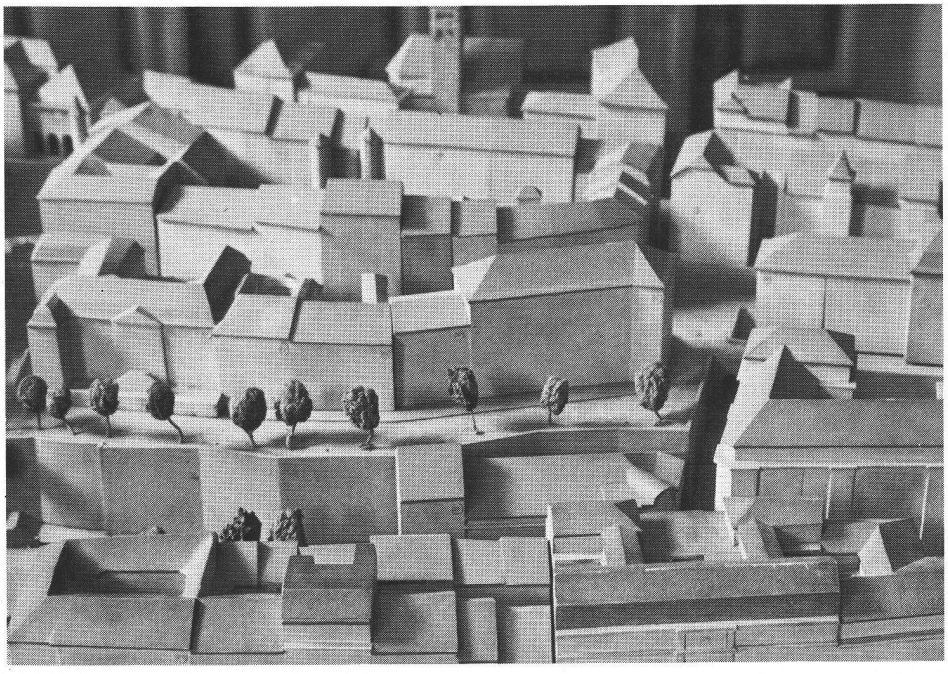

et 1928 par de Morsier et Weibel (cf. «Bulletin technique de la Suisse romande», 1928, p. 1 à 7, et 1931, p. 160 à 168).
Les nouvelles directives tiennent compte davantage «de la situation topographique ou esthétique de la région». Les intentions des auteurs étaient sans doute louables, bien que fort ambitieuses, et conformes à une idée générale de «mise en valeur» plus ou moins monumentale de ce que l'on appelait alors la «vieille ville». «Faire œuvre constructive et replacer le centre de la vieille ville dans un cadre architectural pour en faire véritablement un site harmonieux» (!). S'inspirer pour cela des réalisations «de nos ancêtres du XVIIIe siècle»... «Parfaire cette impression de ville élevée, d'acropole couronnant la colline et dominant la ville basse.»

Une fois achevées les démolitions, lorsque commença à se révéler cette «œuvre constructive» sous forme de projets ponctuels d'aménagement et d'insertion d'architecture nouvelle, les risques de l'entreprise apparurent au grand jour.
Les cinq projets primés du «Concours d'idées pour l'aménagement de la rue Calvin» de 1941 (cf. «Bulletin technique de la Suisse romande», 1942, p. 37 à 43) avec leurs mornes blocs locatifs déguisés en palais, sagement alignés (une fois les vieilles rues élargies et éventrées), nous donnent un aperçu de ce qui aurait remplacé notre maison Humbert si des difficultés imprévues, d'ordre géotechnique et économique, n'avaient rendu vains tous ces plans, dont nous reproduisons le premier, présenté sous la devise significative: «Jadis».
Notons que le jury (où nous retrouvons L. Blondel, archéologue cantonal, et, parmi les architectes, A. Guyonnet) déplora l'absence de «l'atmosphère d'intimité» propre à la haute ville «et singulièrement à la rue Calvin», et le défaut «d'une suffisante harmonie» avec le cadre. Aucun des projets ne fut recommandé pour l'exécution. Néanmoins, un faux palais massif sera construit, encore une génération plus tard, à la sortie opposée de la rue Calvin...

12. Le site en 1974:
une invitation à la restructuration

Aucun des projets d'aménagement n'a été exécuté. Nous n'avons pas à le regretter. Le plan Guyonnet, nettement le mieux pensé dans le tissu urbain et la topographie, nous eût coûté la «montée» vers la Pélisserie et la rue Calvin d'énormes blocs commerciaux et locatifs dans le genre du quadrilatère jaune réalisé avant 1930 entre la Rôtisserie et une affreuse «rue Calvin prolongée».
Pour des raisons qui nous échappent, la vague des démolitions s'est arrêtée au seuil de la maison Humbert. Le mur mitoyen ouest a dominé pendant quelques années quelques ruines d'anciens bâtiments, puis ces vestiges ont disparu, et la colline a été creusée pour tracer un parking en lacet.
Nous avons ainsi hérité de ces diverses opérations l'un des paysages urbains les plus désolants de tout Genève.
Mais ce désert au cœur d'une ville est aussi une invitation à une entreprise d'ensemble de réaménagement, réalisable avec beaucoup d'ingéniosité et d'imagination (un concours d'idées serait souhaitable sur ce thème), comprenant des constructions nouvelles sans pastiche (champ d'étude possible de l'Ecole d'architecture ?), et tendant à rendre à ce versant de la colline la dignité qu'il a perdue depuis un demi-siècle, tout en posant en termes nouveaux le problème — maladroitement abordé en 1930 — de la liaison Basse-ville—Haute-ville, qui est peut-être la clé de toute réanimation du centre historique.
Genève, octobre 1974.

tavelli/bruno

Tavelli & Bruno S.A. Nyon Tél. (022) 61 11 01

Produits métallurgiques

Appareils sanitaires

Genève
Tél. (022) 20 35 55

Lausanne
Tél. (021) 37 01 05

Pont-de-la-Morge/Sion
Tél. (027) 36 16 06